



Affaire suivie par : Maurice ZEPHIR

Objet : RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE - DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE de la CTG

Mesdames,
Messieurs les Conseillers,

Veillez trouver ci-dessous le rapport relatif au ROB 2025 de la Collectivité Territoriale de Guyane ainsi que ses annexes.

Je vous demande bien vouloir délibérer sur le projet suivant :

ARTICLE 1 : CONSTATE la transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 et PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

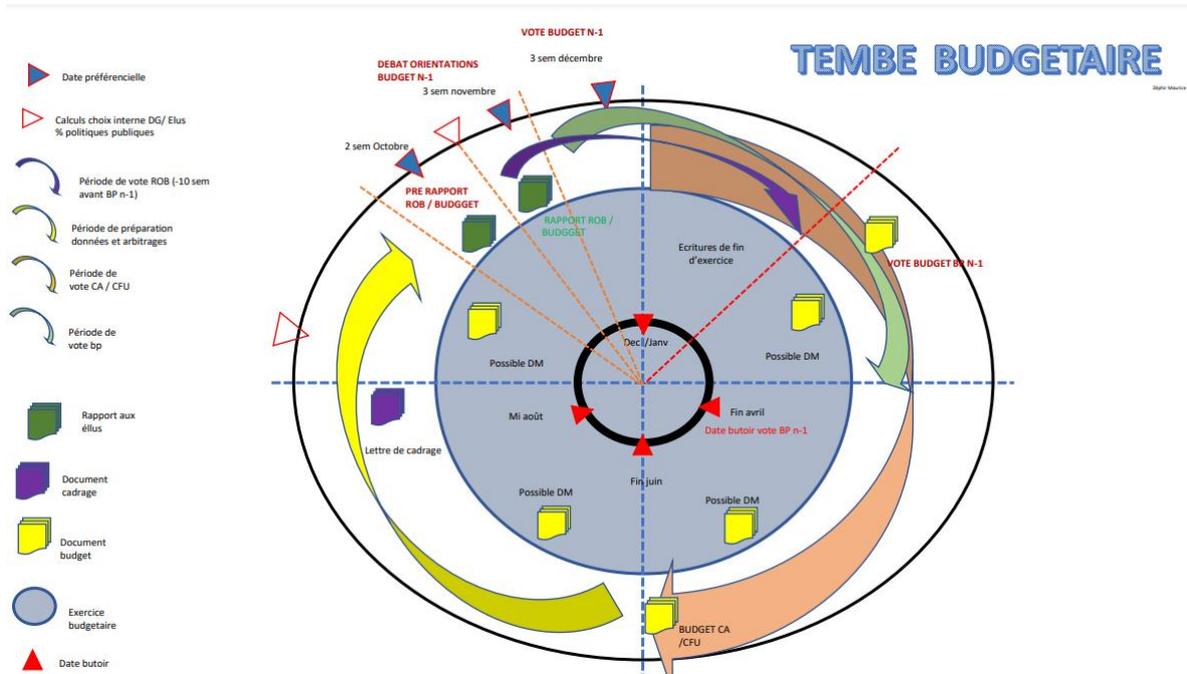
Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

A handwritten signature in blue ink is centered below the text. The signature is stylized and appears to be the name of the President of the Collectivité Territoriale de Guyane. It is enclosed in a light blue rectangular box.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LE MOT DU PRESIDENT	5
I - INTRODUCTION	6
CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE NATIONAL.....	7
LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE : FAITS MARQUANTS 2024	8
II – LES ORIENTATIONS POLITIQUES POUR LA GUYANE EN 2025 : DES CHOIX CLAIRS ET VOLONTARISTES	15
ASSEOIR LA COLLECTIVITE DANS SA MISSION DE BOUCLIER SOCIAL.....	16
A. <i>Un secteur en crise qui doit s'appuyer sur l'émergence de solidarités de proximité en...</i>	16
B. <i>... Protégeant les enfants de la naissance à l'adolescence</i>	17
C. <i>... Renforçant l'accueil inconditionnel et l'accompagnement social via de véritables dynamiques territoriales</i>	18
D. <i>... Accompagnant le choix de vie et l'inclusion des plus vulnérables</i>	19
E. <i>... Investissant davantage le champ, historiquement régalien, de la santé en tant que déterminant social.....</i>	20
F. <i>... Impulsant l'accroissement de l'offre médico-sociale par une meilleure visibilité territoriale</i> 21	
ACCROITRE L'EGALITE DES CHANCES : DU BIEN GRANDIR AU BIEN SE FORMER, COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR DAVANTAGE DE COHESION REGIONALE EN...	23
A. <i>... investissant pour la réussite des jeunes.....</i>	23
B. <i>... calibrant l'offre de formation secondaire et supérieure aux enjeux de développement du territoire et du marché de l'emploi.....</i>	23
C. <i>... promouvant l'excellence et l'émancipation des jeunes, concourant à l'attractivité du territoire</i>	24
D. <i>... capitalisant les ressources mises aux services des politiques éducatives</i>	24
E. <i>... faisant de la formation professionnelle à l'insertion, un continuum en faveur de l'emploi</i> 25	
CREATION, DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET INNOVATION COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT POUR UNE CROISSANCE SOUTENUE.....	28
A. <i>...En accompagnant les entreprises et la diversification du tissu économique</i>	28
C. <i>... en renforçant la politique d'innovation grâce aux partenaires dont Guyane Développement Innovation (GDI) comme acteur pivot.....</i>	30
D. <i>... en lançant des projets innovants d'initiative territoriale.....</i>	31
E. <i>... par un territoire mieux connecté, sécurisé et inclusif</i>	32
POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE PAR UNE MOBILISATION AU SERVICE DE TOUTES LES TRANSITIONS	33

A. ... en planifiant un aménagement raisonné au travers du SAR, dans un environnement sain soutenu par une transition écologique ambitieuse.....	33
B. ... en agissant durablement grâce à un environnement atypique en France tant par ses espaces naturels que par sa biodiversité.	33
B. ... en agissant durablement grâce à un environnement atypique en France tant par ses espaces naturels que par sa biodiversité.....	34
C. ... en portant un programme de transition énergétique axé sur la neutralité carbone et l'adaptation au changement climatique	34
FAVORISER L'EPANOUISSEMENT PHYSIQUE ET CULTUREL.....	36
A. ... en développant le patrimoine immatériel guyanais	36
B. ... par le sport : des jeux, des flammes, des performances	37
ADOSSER LA TRANSFORMATION SUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	38
A. En équipant le territoire à la hauteur des besoins.....	38
B. ... en facilitant les déplacements de tous par une politique de mobilités.....	39
S'INSCRIRE DANS NOTRE ENVIRONNEMENT REGIONAL AU TRAVERS DE LA COOPERATION AVEC LES ETATS VOISINS.....	40
III – LES MOYENS HUMAINS AU SERVICE D'UN PROJET POLITIQUE AMBITIEUX	43
LES CHIFFRES CLES SUR LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE.....	44
A. La typologie de l'effectif.....	44
B. Dépenses de personnel	46
C. Temps de travail	46
D. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.....	47
UNE ANNEE 2025 MARQUEE PAR LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE PAR LE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT PAR :	48
A. La revalorisation du RIFSEEP et l'extension du Ségur.....	48
B. La participation de la Collectivité à la prévoyance des agents.....	48
C. La revalorisation de la valeur faciale du ticket restaurant.....	48
UNE ADMINISTRATION PLUS PERFORMANTE AU TRAVERS DE :	50
A. Le projet d'administration	50
B. Un programme de formation consolidé pour accompagner le changement et la prise de responsabilité	50
C. Une dématérialisation renforcée par un système d'information sécurisée et en développement	51
D. Des investissements éco-responsables et visant à l'amélioration des conditions de travail.	51
IV – ORIENTATIONS BUDGETAIRES : LES RESSOURCES FINANCIERES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET POLITIQUE	53
UNE INCERTITUDE NATIONALE SUR LES FINANCES PUBLIQUES EN PRISE AUX REALITES LOCALES .	54
A – Le contexte national actuel : la « loi spéciale ».....	54

B – Un contexte national qui devrait évoluer	56
C – Le contexte local.....	56
UNE RETROSPECTIVE 2019-2023 QUI TEMOIGNE D’UN DYNAMISME DES RECETTES, MALGRE UNE SITUATION ENCORE DELICATE	59
A – Les recettes de fonctionnement	59
B – Les dépenses de fonctionnement	62
LE MAINTIEN D’UNE TRAJECTOIRE BUDGETAIRE A LA HAUTEUR DES ENJEUX.....	72
A - La structuration du budget pour 2025	72
B – La programmation pluriannuelle des investissements	73
C – Eléments de prospective	75



LE MOT DU PRESIDENT

Alors que nous entrons dans l'année 2025, j'ai l'honneur de vous présenter ce Rapport d'Orientation Budgétaire, symbole de notre engagement collectif pour la Guyane. Cette année, nous avons l'opportunité de définir les grandes lignes de notre développement, tout en affrontant les défis qui se présentent à nous. Une attention particulière doit être accordée à la préparation de la COP 30, un projet hautement stratégique qui place notre territoire sur la scène internationale. Cette rencontre constitue une occasion unique pour mettre en avant notre position géostratégique et nos atouts en tant qu'Outre-mer, tout en solidifiant notre rôle en tant qu'acteur majeur dans la lutte contre le changement climatique.

L'année écoulée a été cruciale dans le développement de notre Collectivité. Nous avons fait des avancées significatives dans des domaines essentiels tels que l'éducation, avec notamment l'ouverture anticipée du collège de Montsinnery, et la santé, tout en travaillant sur le désenclavement de notre territoire. L'engagement de la Collectivité et la coopération avec les services de l'État sont indispensables pour mener à bien des projets tels que la Route du Fleuve, qui favorisera les échanges économiques et touristiques. Dans le même esprit, nous avons renforcé notre coopération transfrontalière, en mettant l'accent sur les axes économique, éducatif, culturel et de santé, notamment à travers des initiatives comme la Semaine de la santé transfrontalière.

Le rapport que vous avez entre les mains n'est pas qu'un simple document technique ; c'est le reflet de notre volonté commune de bâtir un avenir prospère pour notre région. Il s'agit d'un appel à l'action pour tous les acteurs de la Guyane – élus, agents, et citoyens. Ensemble, mobilisons-nous pour répondre aux enjeux pressants qui nous attendent et transformer nos ambitions en résultats concrets. Je vous invite à explorer ce rapport et à contribuer activement aux discussions qu'il suscite. C'est ensemble que nous construirons une Guyane solide, unie et en constante évolution.

Gabriel SERVILLE
Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

I - INTRODUCTION



Le débat d'orientation budgétaire est une étape du cycle budgétaire dont les modalités d'organisation sont prévues par le code général des collectivités territoriales (CGCT). Ainsi, le débat s'appuiera notamment sur le présent rapport.

CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE NATIONAL

C'est dans un contexte national politique, économique et institutionnel inédit que les collectivités doivent organiser leur débat d'orientation budgétaire au titre de l'année 2025. La Collectivité Territoriale de Guyane devra faire preuve d'une grande prudence tout en maintenant sa stratégie politique.

Selon le rapport "Global economic prospects" de la banque mondiale, "Malgré une amélioration à court terme, les perspectives mondiales restent modestes par rapport aux normes historiques. En 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies, représentant plus de 80 % de la population mondiale. Les risques baissiers sont prédominants, notamment la montée des tensions géopolitiques, la fragmentation accrue des échanges commerciaux et des taux d'intérêt plus élevés pendant une période prolongée, auxquels s'ajoute la menace de catastrophes climatiques"

Selon le PLF 2025, "la situation géopolitique en Ukraine, au Proche et Moyen-Orient fait peser des risques sur le prix des matières premières et sur les échanges commerciaux. Une dégradation de la situation représente un aléa baissier sur le scénario."

Le projet de loi de finances 2025

D'après le site <https://www.vie-publique.fr/loi/295632-budget-2025-projet-de-loi-de-finances-plf>, à travers le PLF 2025, "le gouvernement ambitionne de redresser les comptes publics par des **hausse de recettes fiscales de 19,3 milliards d'euros, des économies sur les dépenses de l'État de 21,5 milliards d'euros et une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros**. Le projet de budget de la sécurité sociale pour 2025 portera pour sa part près de 15 milliards d'euros d'économies. Le tout représente **un effort de 60 milliards**, soit 2 points de produit intérieur brut (PIB). Le gouvernement table en 2025 sur une prévision de croissance de 1,1% (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1,8% (contre près de 5% en 2023 et 2,1% en 2024). Il projette de **ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025 contre 7% en l'absence de mesures**. Le déficit devrait atteindre 6,1% en 2024 (contre 4,4% initialement prévu par la loi de finances pour 2024). Pour 2029, l'exécutif s'est engagé à porter le déficit sous les 3%. "

"Dans un avis rendu le 10 octobre 2024 sur le projet de loi de finances 2025, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) estime que "le risque est élevé" d'un dépassement de la prévision de solde public de -5 points de PIB en 2025, telle qu'elle a été présentée par le gouvernement.

L'atteinte de la "cible d'évolution des dépenses publiques" en 2025, "particulièrement ambitieuse", suppose la "mise en place rapide" des mesures annoncées, dont les modalités sont "à ce jour peu définies". En définitive, "l'ampleur des mesures à mettre en œuvre" en 2025 fragilise la perspective d'un déficit public ramené à 5% du PIB.

La "forte dégradation" des finances publiques observée en 2023 et 2024 fait de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP), promulguée "il y a moins d'un an", une "référence dépassée".

La dette publique de la France s'est accrue ces dernières années, faisant d'elle le troisième État le plus endetté de la zone euro, "derrière la Grèce et l'Italie". Selon les prévisions du gouvernement, elle devrait encore augmenter en 2024 et 2025, pour atteindre le "point haut" de 115 points de PIB observé lors de la crise sanitaire.

La charge de la dette s'accroîtrait dès lors de 1,9% de PIB en 2023 (53 Md€) à 2,3% en 2025 (70 Md€).

La soutenabilité des finances publiques "appelle donc à une vigilance accrue et des efforts immédiats et soutenus dans la durée", conclut le HCFP, qui résume comme suit l'équation budgétaire de long terme : maîtriser l'endettement et financer des investissements prioritaires (croissance verte...), sans "trop affecter son potentiel de croissance".

LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE : FAITS MARQUANTS 2024

1. DEFI RELEVÉ POUR LA CONTINUITÉ TERRITORIALE : LA DESSERTE AÉRIENNE

Dans le cadre de la mise en place d'une continuité territoriale entre les communes du littoral et les communes dites de l'intérieur, la Guyane est inscrite dans le cadre légal et réglementaire du régime des OSP en matière d'exploitation de services aériens. Ces OSP garantissent l'accès aux territoires isolés ou en développement et permettent de fixer des normes en matière de continuité, de régularité de prix ou encore de capacité minimale à mettre en œuvre sur des routes aériennes déterminées. Enfin ces dernières doivent être définies en point à point, être régulières et desservir une zone périphérique ou en développement à faible trafic tout en étant vitale pour le développement économique et social de la zone desservie.

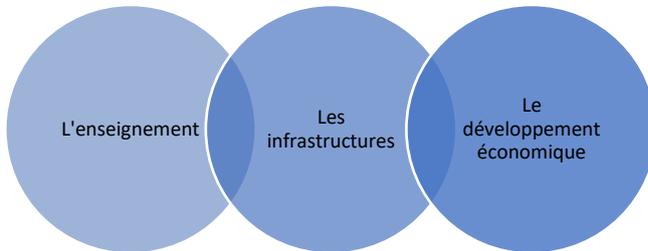


Suite à l'arrêt inopiné des services pour la desserte des communes intérieures de la Guyane due à la liquidation de CAIRE actée par le jugement du tribunal de Pointe-à-Pitre du 29 septembre 2023, la collectivité territoriale a mis en place un dispositif spécial, parfois sur des périodes transitoires et en urgence, à destination des usagers des transports aériens qui consiste à une aide financière par voyage et par résident de Guyane avec une aide majorée pour les résidents des communes isolées.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de juxtaposer un régime d'OSP ouvertes avec des dispositions spécifiques suscitant l'intérêt d'un transporteur pour assurer la continuité territoriale aussi bien en matière de passager que de fret.

2. DEMARRAGE D'UNE PPI AMBITIEUSE

Le 29 février 2024 a été votée en assemblée plénière une nouvelle PPI, symbole des ambitions de la Collectivité. Cette nouvelle programmation pluriannuelle, chiffrée à plus de **1,2 Milliards d'Euros** privilégie 3 secteurs phares :



La PPI vise également un rééquilibrage avec l'Ouest à travers de grands équipements sur Saint-Laurent du Maroni. Elle démontre également la volonté d'excellence de la Collectivité avec plusieurs investissements symboliques :

- La réalisation du projet Jean Martial, qui révélera cet ancien bâtiment historique exceptionnel au cœur de Cayenne et dotera enfin la Guyane d'un musée valorisant ses richesses patrimoniales ;
- Le Palais des Sports et de la Culture sur l'Ouest, qui permettra de doter cette partie du territoire d'un équipement à même d'accueillir de grands événements ;
- La poursuite du projet Guyane Connectée, qui s'appuie sur l'innovation pour amener le collège dans les lieux les plus éloignés ;
- Le câble sous-marin, premier grand projet ayant obtenu des financements sur appels à projets européens et qui sera à la fois un exemple de coopération avec le Brésil et les Antilles et le symbole de l'innovation ;
- Le projet de réseau territorialisé de village d'inclusions, cœur de la démarche Guyane Révélée, qui va bâtir un instrument original au service de l'inclusion et de la souveraineté économique ;
- L'accompagnement de la plateforme en santé de l'Université, qui marque l'universitarisation de l'hôpital et accompagne le projet d'excellence que constitue le CHU ;
- La création du premier village d'enfants en Guyane pour l'accueil des enfants placés sous protection à l'aide sociale à l'enfance.

3. GESTION DE TROIS CRISES MAJEURES AU TITRE DE L'URGENCE :

Humanitaire

Suite à l'incendie dévastateur qui a frappé les habitations informelles du Mont Baduel le samedi 27 juillet, un vaste élan de solidarité s'est mis en place pour venir en aide aux familles sinistrées. Les services de la Collectivité Territoriale de Guyane, de l'État, et de la commune de Cayenne se sont mobilisés de manière coordonnée afin d'organiser l'accueil provisoire des personnes touchées par cette catastrophe.

Les sinistrés ont été répartis dans 3 établissements scolaires de Cayenne, mis à disposition de la CTG, pour assurer leur hébergement temporaire et leur prise en charge :

- Le collège Gérard Holder accueille 467 personnes, dont 206 femmes et 261 hommes.
- Le collège Paul Kapel offre un abri à 298 hommes sinistrés.
- Le collège Justin Catayée abrite 277 individus, parmi lesquels se trouvent 141 femmes et 136 enfants.

De même, un accompagnement social et médical a été organisé par les services de la CTG aux côtés des autres acteurs engagés sur la gestion de la crise.



Climatique



La CTG a voté, Le jeudi 7 novembre 2024, une série de mesures exceptionnelles pour faire face aux effets de la sécheresse inédite et sévère qui touchait les fleuves Maroni et Oyapock, impactant fortement les communes et les populations situées le long de ces cours d'eau.

Une enveloppe de 2 millions d'euros a permis de mettre en place des actions adaptées à l'évolution de la situation et de réagir rapidement aux besoins des populations riveraines des fleuves asséchés. Ces mesures visaient

plusieurs objectifs, parmi lesquels la garantie de l'approvisionnement en produits alimentaires de première nécessité pour les communes touchées, le maintien des prix pratiqués avant l'application du Plan ORSEC, ainsi que la réduction des inégalités entre le littoral et les zones de l'intérieur de la Guyane. Il s'agit également de prévenir une rupture d'accès aux biens essentiels entre les résidents du fleuve et ceux du littoral, tout en assurant un certain équilibre économique.

Des ressources spécifiques tant humaines que logistiques, ont été dégagées au sein de la CTG afin d'assurer le pilotage du dispositif.

Sanitaire

En 2024, la Guyane a subi une épidémie de dengue, probablement la plus importante de son histoire, avec une circulation simultanée de deux sérotypes (DEN-2 et DEN-3), qui aura atteint plus de 23 000 personnes (cas cliniques) dont 12 000 cas confirmés, entraîné 474 hospitalisations et causé au moins 11 décès dont 7 directement liés à la dengue, en 15 mois.



Sur la même période, la Guyane faisait face à une augmentation des accès palustres, la plus importante depuis 2018, soit 342 cas de paludisme en 2023 et 366 cas en 2024 contre 51 cas de paludisme en 2022.

Bien que la compétence de lutte antivectorielle soit recentralisée par l'Etat depuis 2023 en Guyane, cette augmentation d'épidémies rappelle le rôle important que la CTG a toujours joué en matière de lutte contre les maladies vectorielles pour protéger la santé des Guyanais. Ainsi, le pilotage stratégique des activités de surveillance entomologique et de lutte antivectorielle au niveau régional par l'agence régionale de santé (ARS) continue de s'appuyer sur la compétence et l'expérience de la CTG dans le cadre d'un marché public de 6M€ par an.

Ces activités menées par la CTG présentent un fort enjeu sanitaire avec un impact décisif sur les indicateurs de morbidité et de mortalité en Guyane.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTENU : 2024, UNE ANNEE DECISIVE POUR LA FILIERE FORET-BOIS

La filière forêt-bois se positionne comme un levier stratégique pour le développement durable du territoire. Grâce à des initiatives ambitieuses comme l'Aménagement Sylvicole du Massif de Kourou (ASMK), la CTG soutient une gestion raisonnée et locale des ressources forestières, tout en dynamisant l'emploi pour les jeunes et en réduisant les coûts de construction pour les Guyanais.



Le projet Triton Guyane, mené par l'entreprise Voltalia, illustre également cet engagement. Ce projet innovant, qui valorise le bois immergé du barrage de Petit-Saut en matériaux et en énergie, bénéficie de l'appui de la CTG. La récente mise en service de la plateforme Sud marque une étape déterminante.

En parallèle, la CTG s'oppose fermement aux importations de bois non conformes, réaffirmant ainsi sa volonté de protéger l'économie locale et l'environnement. Cette position forte souligne son attachement à un modèle économique équitable et durable, en faveur des exploitants guyanais. Pour renforcer les infrastructures de la filière, la CTG a conçu un programme de financement de 8,5 millions d'euros dédié aux "dessertes forestières et plateformes logistiques", soutenu à 85 % par le FEADER et à 15 % par la CTG.

Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de la politique forestière de la CTG, qui ambitionne de renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois tout en intégrant les impératifs sociaux et environnementaux propres à la Guyane.

5. CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT POUR UNE COLLECTIVITE EN « BOUCLIER SOCIAL »

La Guyane, comme la France, a connu une succession de crises accélératrices et révélatrices du creusement des inégalités. Dans ce contexte, la CTG observe un recours de plus en plus marqué de la population aux aides sociales et humanitaires auquel elle tente de faire face par la mobilisation de moyens lui permettant de jouer son rôle de bouclier social et par la recherche de ressources financières pour ce faire.

- **Contrat de Prévention et de Protection de l'Enfance (CPPE)**

Ce contrat tripartite entre l'Etat, l'ARS et la CTG vient répondre aux constats sur les inégalités sociales et de santé au sein des populations qui se retrouvent fragilisées, bien souvent, dès l'enfance. Il s'agit donc, à travers ce contrat passé depuis 2020 et renouvelé en 2023, de mieux protéger les enfants en danger ou en risque de danger et d'améliorer la qualité de leur prise en charge en vue de combattre et réduire les inégalités sociales qui prendraient leur source dans l'enfance.

Cette contractualisation mobilise une enveloppe totale de **3 081 672,00 euros dont 1 540 836,00 euros** de participation de l'État, sur les engagements suivants :

- **Engagement 1 :**

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles.

- **Engagement 2 :**

- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures.

- **Engagement 4 :**

- Préparer l'avenir des jeunes et sécuriser leur vie d'adulte.

- **Engagement transverse**

- Renforcer la gouvernance et la formation.

Le CPPE 2024 s'articule avec le Pacte des Solidarités 2024 (lutte contre la pauvreté) validé pour une signature par l'Assemblée de Guyane le 14 octobre 2024, notamment pour son engagement concernant la prévention des sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance.

- **Contrat Local des Solidarités (CLS)**

Le Pacte des Solidarités 2024 prend le relais de la Convention d'Appui et de Lutte contre la Pauvreté et d'Accompagnement à l'Emploi (CALPAE) arrivé à échéance en 2023. Ces deux conventions marquent la volonté de l'Etat de soutenir les Collectivités locales afin que des actions qui relèvent de la compétence de ces Collectivités puissent être développées pleinement.

Il s'agit, dans le champ des politiques sociales, de mobiliser l'ensemble des acteurs et institutions autour d'axes communs avec un plan d'action en faveur de l'Outre-Mer pour répondre aux problématiques spécifiques des territoires Ultra-marins. Sur les 4 grands axes définis par l'Etat pour cette nouvelle contractualisation, deux d'entre eux concernent directement les interventions de solidarité bénéficiant aux publics en difficultés qui sont pris en charge par la CTG, avec une possibilité de reconduction d'actions qui existaient déjà dans le cadre de la CALPAE :

- **Axe 1 :**

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

- **Axe 3 :**

- Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

- **Axe 4 :**

- Construire une transition écologique solidaire

Il a été acté une convergence des efforts de la CTG et de la Préfecture autour du public des 0-3 ans et de la jeunesse, de l'accès aux droits de santé, mais aussi d'un renforcement de la prévention de la

pauvreté pour les familles. Les actions conventionnées par la CTG avec des acteurs associatifs de terrains en faveur des publics cibles qui répondent aux critères retenus dans les axes stratégiques du Pacte des Solidarités, seraient ainsi financées à 50% par l'Etat correspondant à une recette d'environ 1,3 million d'euros pour la CTG.

6. EGALITE DES CHANCES, EGALITE DES TERRITOIRES : NOUVELLES INFRASTRUCTURES EN PROXIMITE

Conformément à l'une des grandes ambitions de la Collectivité par le « zéro enfants déscolarisés », la CTG poursuit avec le rythme de constructions scolaires, porté par le plan d'urgence Guyane.

Ainsi, pour la rentrée scolaire 2024-2025, le nouveau collège de Montsinéry-Tonnégrande, d'une superficie de 6 490 m² et doté d'une capacité d'accueil de 600 élèves a ouvert ses portes en septembre. Doté d'une capacité initiale de 220 élèves, la montée en charge sera progressive, avec 14 classes et un réfectoire en gestion indépendante.

Dans le même esprit, dans une démarche dynamique visant à répondre aux besoins actuels du marché de l'emploi et d'accompagnement de la jeunesse, l'offre de formation dans les établissements d'enseignement s'est vue étoffée de nouvelles filières telles que le CAP maritime au lycée agricole de Matiti et le bac pro carrossier automobile au LP Jean-Marie Michotte.



Bien entendu, si l'égalité des chances est un concept social, l'égalité des territoires est une condition nécessaire à l'atteinte de cet objectif. Dans cette optique, en 2024, de gros travaux de rénovation et de réhabilitation des routes et des aéroports ont été réalisés. Pour exemple :

- Roura – Route de Kaw, avec le renforcement de 14 kms de route
- Apatou, avec le renforcement de 10 kms de route et traitement des accotements sur 17kms

7. MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION SUR UNE ORGANISATION TERRITORIALISEE ET DYNAMIQUE

Au cours de l'année 2024, après plusieurs mois de travaux, la CTG s'est dotée d'une nouvelle organisation administrative. La nouvelle organisation des services a été construite, avec la volonté de répondre aux enjeux stratégiques de la **proximité** et de la **lisibilité vis-à-vis des usagers et des acteurs locaux**, mais aussi de rendre possible le projet de souveraineté de la Guyane

A travers la mise en place des délégations territoriales et des territoires d'action sociale elle acte la mise en place de



véritables maisons de la CTG sur chacun des grands bassins de vie, dans un souci de rééquilibrage territorial, d'égalité des chances et des territoires.

La nouvelle organisation répond à six grandes priorités politiques :

- Accompagner la croissance démographique en **équiper les territoires** à la hauteur de leurs besoins, et **faciliter les déplacements de tous** grâce à une vraie politique de mobilités
- Viser la **souveraineté économique**, en accompagnant le développement des entreprises et la structuration de l'économie, et en permettant à chacun de disposer des compétences et du cadre nécessaire pour **occuper ces emplois et de concrétiser son projet de vie**
- **Prévenir les fragilités sociales et promouvoir la santé pour tous**, sur l'ensemble du territoire
- Construire une dynamique collective avec les communes, EPCI et association, dans le cadre d'un **nouveau partenariat avec les territoires guyanais**, au service de leur attractivité et de leur développement durable
- Mettre l'administration et **le service public au plus près territoires**, en recherchant un rééquilibrage territorial, une véritable déconcentration et une adaptation aux spécificités de chaque bassin de vie
- Disposer **d'une administration performante et exemplaire**, qui soit un moteur pour toutes les Collectivités de Guyane et un véritable support au développement du territoire et à son autonomie

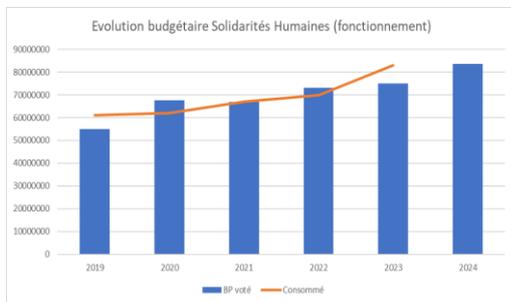
II – LES ORIENTATIONS POLITIQUES POUR LA GUYANE EN 2025 : DES CHOIX CLAIRS ET VOLONTARISTES

A. Un secteur en crise qui doit s'appuyer sur l'émergence de solidarités de proximité en...



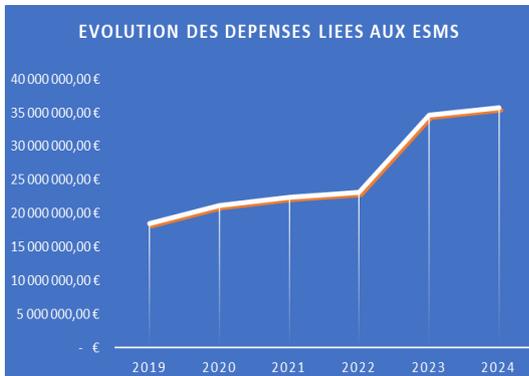
L'ÉVOLUTION DES DEPENSES SOCIALES

Les conséquences de la crise sanitaire sont là, renforcées par une crise inflationniste qui s'ajoutent aux difficultés structurelles d'un territoire sur lequel 43 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Ainsi, à l'instar des autres collectivités compétentes en France, les dépenses sociales et médico-sociales sont en fortes progression, principalement dans 3 domaines : l'aide sociale à l'enfance, les personnes en situation de handicap et le personnel territorial.



L'évolution de ces dépenses, étroitement liées à la conjoncture, s'explique à la fois par l'augmentation du nombre de bénéficiaires et les augmentations salariales, facteur du coût de la prise en charge (Segur, SMIC, salaires Assfam, salaires services à domicile, ...).

Le financement des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pèse lourd sur le budget de la DGSH.



Parallèlement, les recettes des Collectivités n'augmentent pas

LES SOLIDARITES DE PROXIMITE

Les fragilités de plus en plus fortes de la société entraîneront toujours plus de dépenses sociales, ce qui n'est pas soutenable pour la Collectivité. Cette crise structurelle devra trouver une réponse dans l'émergence de solidarités de proximité basées sur des partenariats locaux, des pactes territoriaux impliquant une chaîne d'acteur pour un effet synergisant.

La réorganisation de la DGSH par la création des territoires d'action sociale est une première réponse, de même que la mise en place des 2 plus récents schémas territoriaux a) de l'action sociale de proximité et b) de développement de la PMI. Il en est de même de la 2^{ème} génération en construction des schémas territoriaux a) de l'autonomie et b) de la prévention et protection de l'enfance répondent à ces enjeux.



B. ... Protégeant les enfants de la naissance à l'adolescence

RENFORCER LA PREVENTION SUR LES 1000 PREMIERS JOURS

Par le renforcement de son action préventive, la collectivité s'attachera à mieux articuler et à mieux faire connaître son offre territoriale par une communication accrue auprès des femmes enceintes et des familles, de même qu'en milieu scolaire par l'extension des missions de Pmi au contrôle du statut vaccinal des enfants dans les collectivités.



- Améliorer la couverture vaccinale et la prévention des maladies infantiles
- Contribuer à la mise en place de la 1^{ère} maison des 1000 premiers jours en Guyane
- Renforcer le soutien à la parentalité pour prévenir les risques de maltraitance et les difficultés éducatives

AMELIORER LE PARCOURS DES ENFANTS CONFIES ET ACCOMPAGNER LES SORTIES DU DISPOSITIF

La réponse aux besoins des enfants confiés doit évoluer vers une amélioration du parcours au travers du projet pour l'enfant notamment. Une meilleure mobilisation des ressources autour de l'enfant sera organisée, depuis le renforcement du pouvoir d'agir des parents, en passant par l'amélioration du dispositif d'accueil et du contrôle, vers une évolution du statut de l'enfant confié pour une sécurisation des sorties dudit dispositif. L'effort auprès des jeunes majeurs sera accentué de même que le contrôle des conditions d'accueil.

- Ouvrir l'offre d'accompagnement vers les tiers durables et bénévoles
- Recourir au mentorat pour les grands adolescents et les jeunes majeurs
- Poursuivre le renforcement de la Cellule de recueil des informations préoccupantes afin d'en accroître la réactivité

CHIFFRES CLES 2024

-  733 enfants placés en familles d'accueil
178 enfants placés en établissements
-  563 informations préoccupantes à la CRIP
-  156 enfants placés en situation de handicap
-  70 jeunes diplômés
-  14 adoptions en cours



PRIORISER LA RECONNAISSANCE DES ASSFAMS ET DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Conformément à la loi de 2022, la revalorisation du salaire des assistants familiaux contribue à l'amélioration du dispositif, de même que le soutien, la guidance et la formation ainsi que des campagnes de promotion du métier.

La poursuite d'une formation continue et des groupes d'analyse des pratiques pour les professionnels permettront de maintenir un niveau élevé de compétences dans l'accompagnement des enfants

C. ... Renforçant l'accueil inconditionnel et l'accompagnement social via de véritables dynamiques territoriales



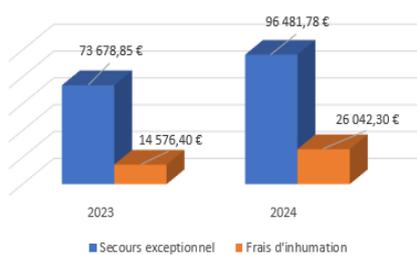
DEPLOYER DES ACTIONS DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELLES ET COLLECTIVITES

Soutenir et accompagner tous ceux qui ont en besoin est une politique publique partagée et transversale, facteur indispensable de cohésion sociale. Dans un contexte sanitaire, social et économique toujours incertain, les modes d'accueil pour l'accès aux droits, l'accompagnement individuel et l'organisation de l'offre de services de proximité, doivent apporter de réponses aux besoins sociaux.

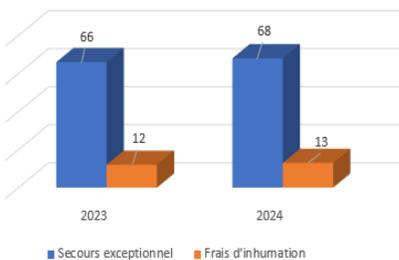
- Veiller à la mise en place d'un accueil inconditionnel sur les différents territoires d'action sociale
- Soutenir les dynamiques de sorties de pauvreté
 - Prévenir les risques grâce à des actions de prévention

CHIFFRES CLES 2024

Montant des aides sociales 2023-2024 (septembre)



Nombre de dossiers d'aides sociales 2023-2024 (septembre)



ORGANISER DES CONFERENCES TERRITORIALES

Les conférences territoriales permettront de prendre en compte la diversité des territoires et des peuplements.

Cette logique de proximité s'impose particulièrement en Guyane du fait de la géographie physique, humaine et sociale, de la diversité culturelle et des conditions de mobilité.

De par son rôle de chef de file de l'action sociale, par la coordination des acteurs et des partenaires, il s'agira d'optimiser l'investissement de chacun au bénéfice des populations vulnérables.

Quatre conférences territoriales, véritables pactes sociaux, seront organisées en 2025.

MAINTENIR LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La collectivité de Guyane est le premier partenaire des communes et du tissu associatif, culturel et sportif. Le tissu associatif est un partenaire majeur en matière de cohésion sociale et permet de compléter valablement l'action de la Collectivité aux services des plus vulnérables.

- Montant total sollicité en 2024 : 754 537 euros
- Montant attribué aux subventions sociales selon le budget disponible en 2024 : 125 000 euros
- Sur 22 demandes sociales formulées, 13 demandes n'ont pas pu recevoir de subvention, faute de budget.



D. ... Accompagnant le choix de vie et l'inclusion des plus vulnérables

ACCROITRE L'ACCES AUX DROITS PAR DES CAMPAGNES D'INFORMATION ITINERANTES



La Collectivité poursuit sa politique de renforcement de l'accès à l'information des personnes en situation de handicap, des personnes âgées mais également de leurs proches aidants. Dans le cadre de ces dispositifs itinérants ou spécifiques, les services de la CTG et de la MDPH partent à la rencontre de la population aux côtés de plusieurs partenaires, afin de les informer sur les aides et dispositifs auxquels ils peuvent prétendre. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du schéma territorial de l'Autonomie des personnes

âgées et des personnes en situation de handicap, élaboré conjointement avec les partenaires, pour la période 2020-2024 sur les actions à mettre en œuvre pour ces publics.

Des actions similaires en direction des aidants seront augmentées dans le cadre du « répit ».

PROMOUVOIR L'HABITAT INCLUSIF

Dans l'objectif de développer des habitats alternatifs facteurs d'inclusion sociale, la CTG contribue au développement d'une offre qui privilégie l'habitat inclusif, la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée et l'optimisation de places chez les accueillants familiaux. Il est entendu que cet axe politique va de pair avec la structuration du secteur à domicile en coordination avec les autres acteurs.

S'INSCRIRE DANS LE CADRE, EN EVOLUTION, DE LA CNSA

La CNSA impulse de nouveaux modes de gouvernance pour lesquels la CTG a accepté d'être un territoire préfigureur. On peut noter :

- Le service public territorial de l'autonomie qui vise à instaurer un socle de solidarités de proximité au bénéfice des publics âgés ou en situation de handicap
- La fusion des sections soins et dépendance des EHPAD qui constitue une économie réelle pour les finances de la collectivité
- La dématérialisation et le déploiement de solutions SI visant à réduire les délais de traitement des situations

Acteur incontournable, la MDPH accompagne également cette évolution et est soutenue par la CTG pour y faire face dans l'adaptation de son environnement

CHIFFRES CLES 2024

€ Allocations versées pour la perte d'autonomie en maintien à domicile :

- 837 bénéficiaires Aide personnalisée à l'autonomie
- 776 bénéficiaires de la prestation compensatrice du handicap
- 80 bénéficiaires de l'ACTP

⚠ 120 informations préoccupantes PA/PH

🏠 15 accueillants familiaux



E. ... Investissant davantage le champ, historiquement régalien, de la santé en tant que déterminant social

S'ENGAGER VERS UNE LUTTE ANTIVECTORIELLE MODERNE ET VERTUEUSE



CHIFFRES CLES 2024

Gestion de l'épidémie de dengue :



- 8 628 cas de dengue pris en charge
- 51 017 visites domiciliaires
- 23 000 cas évocateurs de dengue
- 11 décès

Lutte contre le paludisme :



- 383 cas de paludisme pris en charge
- 624 interventions domiciliaires

Engagés dans une démarche éco-responsable et d'innovation, les services de démoustication se tournent vers des modes opératoires alternatifs et complémentaires à la lutte chimique.

- Poursuivre la description de l'environnement et de l'écosystème par la télédétection et l'analyse d'images satellitaires
- Acquérir des drones pour la surveillance et la désinsectisation en zones peu accessibles pour une meilleure protection de la population et des équipes
- Construire des locaux de travail adaptés aux enjeux

ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DU PROGRAMME REGIONAL SANTE-ENVIRONNEMENT

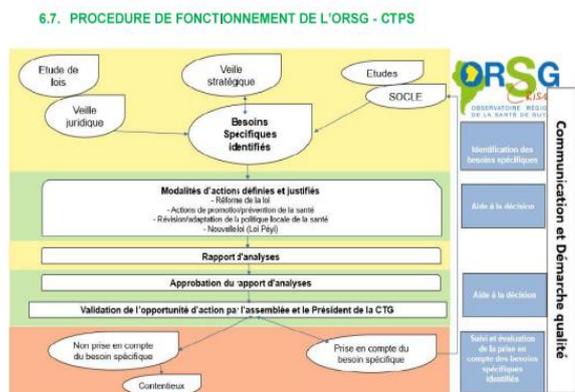
Le PRSE 2024-2028 a vocation à définir des actions nécessaires aux enjeux prioritaires de la Guyane en matière de santé environnement.

Ces actions visent généralement à améliorer la connaissance de l'impact de certains facteurs environnementaux sur la santé, à améliorer la surveillance de ces facteurs et/ou de leurs impacts sur la santé et à promouvoir les bons comportements pour diminuer les risques.

AGIR GRACE AU CENTRE TERRITORIAL DE PROMOTION DE LA SANTE

Par le financement annuel de l'ORSG/CTPS, la CTG dispose d'un levier légal, décisionnel et d'influence sur le système de santé guyanais. Accompagner sa montée en charge sur le socle de l'existant de l'ORSG permettra une atteinte plus rapide des objectifs défis en la matière.

Pour l'exécutif, il devra être une force de conseil stratégique sur ce champ régalien de la santé.



CONSTRUIRE LE MAILLAGE TERRITORIAL EN MATIERE D'OFFRE DE SOINS AUX COTES DES MAIRIES ET AU TRAVERS DU PROJET CHU



Dans un partenariat politique affiché, la CTG accompagne les mairies qui en expriment le souhait pour le développement de l'offre locale de soins par la mise à disposition de locaux ou de professionnels de santé.

Une véritable articulation se met progressivement en place avec les services de PMI.

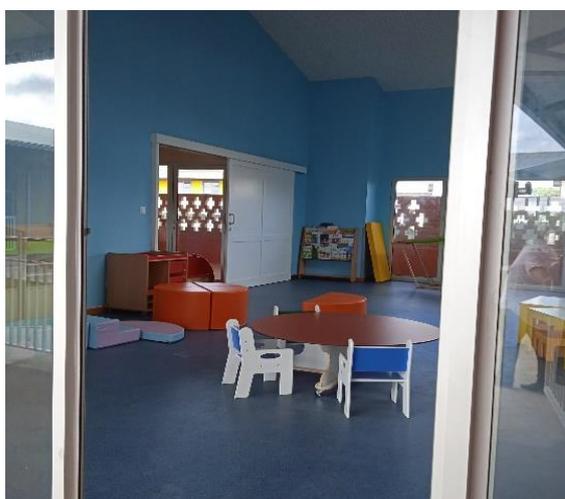
De même, sur le grand projet CHU, un 4^{ème} séminaire de mise en synergie des forces vives sera organisé.

F. ... Impulsant l'accroissement de l'offre médico-sociale par une meilleure visibilité territoriale

DEMARRER UNE PPI AMBITIEUSE

Aussi bien le schéma territorial de l'autonomie que celui de la protection de l'enfance comptent, parmi leurs axes forts, le développement et la diversification de l'offre sociale et médico-sociale à travers une PPI qui a été adoptée en février 2024. Adossée à une notion forte de rattrapage et d'équilibre des territoires, on peut noter pour 2025 :

- Début de l'accueil de familles (triade) dans les centres parentaux de Cayenne et Saint-Laurent du Maroni
- Lancement d'une consultation pour la désignation d'un programmiste pour la construction du village d'enfants
- Démarrage des projets plateformes de service (dont EHPAD) de Saint-Georges et Maripasoula
- Ouverture EHPAD Kourou et plateforme de Sinnamary
- Lancement d'un AAP foyer de vie « Personnes en situation de handicap » dans l'Ouest



MOBILISER LES LEVIERS FINANCIERS DE L'ETAT PAR LA CONTRACTUALISATION

La contractualisation est un levier financier :



➤ Contrat de prévention et protection de l'enfance : 1,5 M€

➤ Pacte des solidarités : 1,2 M€

➤ Expérimentation fusion des sections Ehpad : 700 K€

Laquelle permettra notamment, en matière d'offre, le portage des projets suivants :

- Soutien accru pour l'accueil du jeune enfant dans l'Ouest et l'Est, y compris en termes de crèches familiales
- Contribution à la création de l'Observatoire des violences faites aux femmes prenant en compte le statut de co-victime de l'enfant témoin.
- Déploiement territorial de la prévention spécialisée sur SLM et Cayenne pour un repérage précoce des fragilités et des situations de décrochage

ACCROITRE L'EGALITE DES CHANCES : DU BIEN GRANDIR AU BIEN SE FORMER, COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR DAVANTAGE DE COHESION REGIONALE EN...

A. ... investissant pour la réussite des jeunes



CHIFFRES CLES 2024

61 établissements publics et privés d'enseignement secondaire accompagnés

Ouverture d'1 collège

La jeunesse est au cœur du projet politique de l'équipe politique mobilisée autour de l'exécutif. Dans la continuité des actions réalisées en 2024, il s'agit de relever le défi de l'éducation afin de tendre vers l'objectif de « zéro enfant déscolarisé ». Pour la réussite des jeunes, la communauté pédagogique doit disposer d'un environnement favorisant. On note la :

- Mise en service de 4 nouveaux Établissements Publics Locaux d'Enseignement en septembre 2025 (1 collège écoquartier à Rémire-Montjoly, lycée de Macouria, lycée de Maripasoula et lycée Saint-Laurent IV)
- Poursuite et finalisation du déploiement numérique dans les EPLE
- Recondution de la remise d'un PC aux nouveaux élèves hébergés avec un abonnement 4G
- Mise en place de la plateforme CTG- EPLE pour gérer notamment les demandes d'interventions et le suivi des travaux

B. ... calibrant l'offre de formation secondaire et supérieure aux enjeux de développement du territoire et du marché de l'emploi



CHIFFRES CLES 2024

Soutien de l'ouverture des filières : licence STAPS, licence LEA-Espagnol, licence Éducation, ...

2266 étudiants bénéficiaires de l'aide

Diversifier l'offre de formation, aussi bien en lycée technologique ou professionnel qu'au niveau de l'enseignement supérieur, devient une priorité notamment par la mise en œuvre du SRESRI. Cela passe également par l'amélioration de l'accessibilité à l'enseignement supérieur. On note le/la :

- Ouverture de nouvelles filières de formations (aéronautique au lycée de Macouria...) et évolution des cartes de formation des EPLE
- Poursuite de la mise en œuvre de l'accord cadre CTG- Université de Guyane.
- Amélioration du dispositif d'octroi des Aides territoriales aux Étudiants
- Déploiement de nouvelles actions du SRESRI : épiceries solidaires, ouvertures de nouvelles filières, etc...

La Collectivité poursuivra également en 2025 ses démarches afin d'obtenir un CROUS de plein exercice en Guyane.

C. ... promouvant l'excellence et l'émancipation des jeunes, concourant à l'attractivité du territoire

Il est nécessaire de poser une action volontariste au service de l'émancipation de la jeunesse, face à des incertitudes grandissantes et l'accroissement des inégalités sur notre territoire. Cela passe par :

- Organisation du congrès de l'Éducation populaire avec les associations locales
- Évaluation des dispositifs lancés pour la période 2022-2024
- Définir la feuille de route pour l'élaboration d'une stratégie jeunesse, citoyenneté et vie associative. Intensifier l'engagement de la CTG à accompagner les parcours de jeunes vers l'âge adulte
- Animer des dynamiques partenariales entre les différents acteurs jeunesse et territoires en maintenant l'offre de service et les dispositifs jeunesse de la CTG (lisibles et accessibles).
- Développer des actions auprès des jeunes, visant à les sensibiliser, à renforcer leur connaissance sur l'aspect citoyen, leurs droits et devoirs, les enjeux de leur participation à la vie de la Cité, à l'importance de leurs contributions dans la société et leur nécessaire appropriation du devenir de la Guyane.
- Créer les conditions d'un dialogue démocratique continu entre les citoyens et la CTG.



D. ... capitalisant les ressources mises aux services des politiques éducatives

CHIFFRES CLES 2024

115 familles relais

311 jeunes hébergés



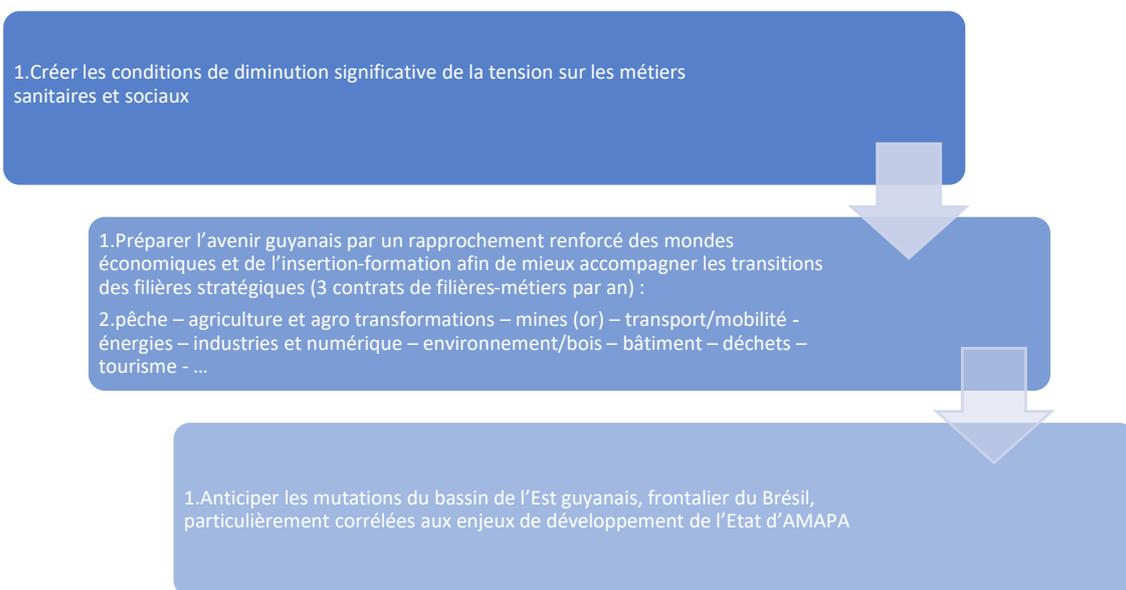
Dans un contexte de raréfaction de la ressource notamment financière, l'optimisation des moyens alloués aux EPLE et aux élèves doit être recherchée tant sur un plan quantitatif que qualitatif par le/la :

- Mise en œuvre du plan alimentaire tenant compte des produits locaux et du plan de maîtrise sanitaire (restauration scolaire)
- Mise en place de modalités de restauration pour les élèves du collège Paul Kapel
- Maîtrise des crédits alloués aux EPLE pour leurs dépenses de fonctionnement (mise en œuvre de l'écrêtement selon des modalités à convenir).
- Révision des modalités de calcul de la DGF
- Mise en œuvre de l'externalisation du dispositif de familles relais et animation du dispositif (organisation de séminaires à l'attention des familles relais, journée de partage entre familles relais et élèves hébergés...)

E. ... faisant de la formation professionnelle à l'insertion, un continuum en faveur de l'emploi

Après la première étape de conceptualisation du projet de **construction du Réseau de 13 villages d'inclusion (2022-2024)**, l'année 2025 sera placée sous le signe du « **développement d'une politique de partenariats** » afin de :

- Mieux anticiper et répondre aux besoins en compétences des entreprises et des territoires
- Répondre à la pénurie de compétences sur la base de **3 orientations stratégiques** :



Avec la contractualisation du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), avec l'État, la CTG se donne les moyens de diversifier les publics bénéficiaires, d'élargir le champ des filières auprès desquelles elle s'engagera, en vue de former les professionnels et cadres de demain.

La Guyane étant le plus grand désert médical et paramédical de France, la CTG doit s'investir dans la lutte contre cet état de fait par :

- Le financement de plus d'une quinzaine de formations professionnelles continues, diplômantes, dans les domaines du sanitaire et du social, au moyen d'un accord-cadre, notamment en vue de répondre aux futurs besoins du CHU du Guyane
- Le maintien des aides aux étudiants et aux stagiaires de la formation professionnelle, des filières paramédicales ou sociales
- L'accompagnement du retour au pays

CHIFFRES CLES 2024

31 actions de formations métiers et de remise à niveau

310 personnes formées à 7 métiers différents

Lancement de formations en réponse directe à des besoins identifiés :

- Formations qualifiantes de personnes sous mains de justice
- Formation de guides en milieu amazonien et brigade nature

FOCUS SANITAIRE ET SOCIAL

452 parcours financés par la CTG

679 étudiants accompagnés

3 filières supplémentaires agréées (ambulancier, auxiliaire ambulancier, préparateur en pharmacie hospitalière)

PRIORITÉS POLITIQUES PROGRAMME GUYANE REVELEE

"Pour faire de la formation un levier de développement de nos territoires"

2022 À
2024

CONCEPTUALISATION

- Modèle économique
- Sécurisation foncière
- Financements (PPI + CCT)

2023

DIAGNOSTICS

- Mairies, entreprises, OPCO, producteurs, habitants, chambres consulaires, organismes de formation)
- Partenariats MFR et SENAI

2024

CONSTRUCTION

- Programmation des 6 premiers villages
- Gouvernance des villages
- Outils de pilotage

2025

INNOVATION & PERFORMANCE

- Coopération et Intégration régionale
- Inclusion dynamique et ESS
- Certification qualité

2026

ORIENTATION & EMPLOIS

- Territorialisation du SPRO
- Optimisation du CARIF-OREF
- Politique d'emploi

2027

EVALUATIONS

- Bilan orientation
- Bilan formation
- Bilan inclusion - Emploi
- Impacts des villages

L'année 2025 sera aussi **INCLUSIVE**, marquée par une démarche d'innovation : adaptation et modulation de l'offre de service pour favoriser les résultats positifs. Elle sera rythmée notamment par le lancement officiel de la plateforme collaborative NEOINSERTION.

➤ Pour **l'Insertion par l'Activité Economique** cela passera par :

- La réduction du nombre de chantiers d'insertion et l'encouragement à la structuration par le biais des entreprises d'insertion en s'étalant au maximum sur le territoire.
- La publication d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour la création des dites entreprises d'insertion
- Création d'un dispositif de marché publics réservés

➤ Il s'agira notamment d'une offre lancée via **le déploiement des villages d'inclusion** dans lesquels l'accent sera mis sur le tourisme, l'agro-alimentaire, la gestion des déchets, l'agriculture et de façon plus globale, sur l'insertion par le développement économique de proximité. Ces nouvelles orientations supposent l'écriture et l'adoption en 2025 d'un règlement d'attribution des aides à l'insertion.

Cette dynamique permettra de créer des emplois qui découlent notamment des parcours d'insertion et de facto les formations avec notamment un socle de travailleurs sociaux et des métiers de niche.

La Lutte contre l'illettrisme sera redéfinie avec **2 étapes clés : le Repérage systématique et la Certification**, ceci visant notamment à évaluer la politique de la Collectivité en entrée et sortie. La Collectivité se fixe un objectif de 2000 personnes accompagnées en 2025.

Une poursuite sur le **volet citoyenneté** sera mis en œuvre ainsi que sur le **décrochage scolaire**. Des appels à projets seront lancés courant 2025 en lien avec le Pôle Affaires Européennes et Internationales.

BILAN 2024

5 grands constats pour le territoire Guyanais :

- Le taux de chômage a atteint 17,8 % au 06 décembre 2024
- 54% de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 1010 euros par mois
- La moitié des Guyanais sont en situation de privation matérielle et sociale
- La CAF recense 23 400 BRSA à fin décembre 2024
- 1 personne sur 3 relève de l'illettrisme en Guyane

L'offre de service de la Collectivité, associée aux différentes politiques nationales (mises en œuvre notamment en réponse aux besoins sociaux grandissant et à des chiffres alarmants, a permis d'impacter positivement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et de toucher des publics encore jusqu'alors difficilement mobilisables. L'action de la collectivité s'est d'ailleurs intensifiée sur les territoires de l'ouest en 2024, avec plusieurs missions conjointes sur les bassins de l'ouest.

Début décembre 2024, on dénombre un total de 325 000 euros de crédits d'insertion pour le soutien des jeunes accompagnés et s'inscrivant dans une démarche d'insertion socio-professionnelle.

La réinternalisations du FSL ayant pu être délibérée courant 2024, cette année est la dernière où la CTG supporte à elle seule le financement de ce fonds avec un total de 741 000 euros d'aide attribuée aux ménages guyanais afin de les sécuriser dans leur logement.

CREATION, DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET INNOVATION COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT POUR UNE CROISSANCE SOUTENUE...

A. ...En accompagnant les entreprises et la diversification du tissu économique



CHIFFRES CLES 2024

149 comptes créés sur la plateforme « La fabrik des entreprises.

23 structures d'accompagnement



C'est dans une conjoncture délicate marquée par une inflation persistante, des problèmes d'approvisionnement, et une hausse notable des coûts de l'énergie que la Collectivité Territoriale de Guyane entend poursuivre son rôle essentiel de soutien à l'économie locale. Pour 2025, la CTG mettra un accent particulier sur la lutte contre l'économie informelle, également appelée travail illégal.

• ...En Renforçant l'écosystème entrepreneurial : accompagner et structurer la dynamique économique

L'objectif est de renforcer la culture économique et entrepreneuriale pour permettre aux porteurs de projets et aux chefs d'entreprise de bénéficier d'un accompagnement optimisé. Cela inclut également la réduction de l'économie informelle et la structuration des Très Petites Entreprises (TPE), en les aidant à s'inscrire dans une trajectoire de croissance durable et pérenne.

- Plan concerté avec les services de l'État de lutte contre l'informalité : « Un salarié déclaré est un salarié protégé et une entreprise déclarée est une entreprise protégée »
- Déploiement de la "Fabrik des entreprises"- Plateforme collaborative regroupant les structures d'accompagnement afin de rendre les dispositifs plus accessibles et plus efficaces.
- Promouvoir une Économie Sociale et Solidaire (ESS) inclusive

➤ ...En levant les obstacles au développement des filières stratégiques et en soutenant l'industrie

Lever les obstacles réglementaires et normatifs au développement des filières stratégiques.

Soutien au programme Territoires d'Industrie sur les territoires de la CCDS et de la CCOG et France 2030 :

Renforcement du rôle de la SEM Patrimoniale Territoriale à Vocation Économique (SEMPTVE) pour développer des projets économiques stratégiques

- ...En diversifiant les activités économiques et en valorisant les filières traditionnelles (tourisme ; agriculture, pêche et Souveraineté alimentaire ; Mines et carrières ; Filière Forêt-Bois)

➤ ... En renforçant l'attractivité de l'Artisanat et des produits locaux

En 2025, la CTG accentuera ses efforts pour valoriser le savoir-faire local dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie et de préservation du patrimoine artisanal. Cela inclura l'organisation d'événements phares, comme le Grand Marché de Noël de la CTG, ainsi que le concours et prix territorial de l'artisanat, destiné à récompenser la créativité, l'innovation et l'attractivité de l'artisanat.

➤ ... En améliorant notre rayonnement international par la mise en place d'un club des investisseurs pour l'internationalisation des entreprises et la captation d'investissements étrangers, l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie d'attractivité du territoire, ainsi que la Création de la Maison de la Guyane à Paris (inauguration prévue en 2025) vue comme un centre d'affaires. L'objectif est de renforcer les relations économiques entre la Guyane et l'Europe.

Le déploiement du SRDEII se poursuivra avec une évaluation à mi-parcours et l'amplification des actions autour de ses neuf orientations stratégiques.

B. En faisant de la souveraineté alimentaire un pilier de notre développement

BILAN 2024

Création de la SAFER

Plan de lutte contre la maladie du Manioc

Mise en place d'un réseau de vétérinaires ruraux

Déblocage de contraintes européennes sur la flotte de pêche

L'objectif de souveraineté alimentaire porté par l'exécutif est à la conjonction des principes de développement économique, de sécurité alimentaire et de santé humaine. Avec plus de deux tiers de la ressource alimentaire locale issue des importations, les efforts seront poursuivis pour le développement des secteurs productifs de l'agriculture, la pêche et l'aquaculture.

Cette trajectoire s'appuie sur l'augmentation de la Surface Agricole Utilisée (SAU), la gestion raisonnée des ressources et un accompagnement renforcé de la profession pour produire plus et produire mieux dans un contexte où l'adaptation aux changements (économique, environnemental, sanitaire, social) s'impose comme une nécessité.

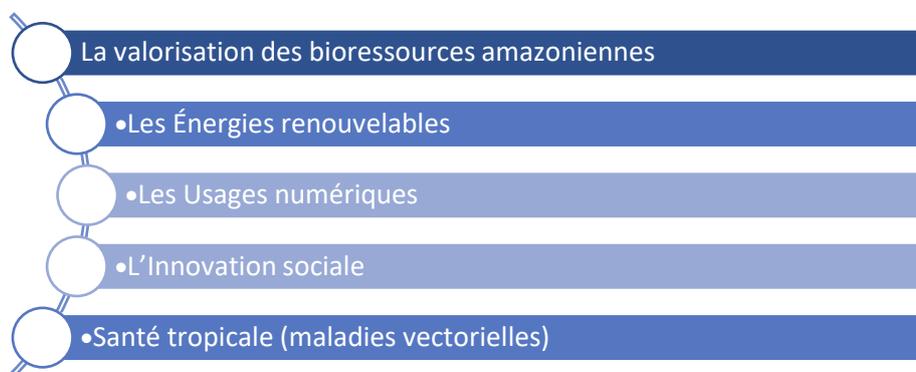


Pour ce faire les priorités 2025 de la Collectivité sont les suivantes :

- **La gestion et la mobilisation du foncier** : la SAFER créée en 2024 sera confortée en 2025 avec le déploiement d'un dispositif pilote de cession onéreuse. Les dispositifs d'aide à l'installation seront poursuivis
- **La résilience des filières face au changement climatique, notamment en matière sanitaire et de gestion de la ressource en eau** : l'animation du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) sera relancée et un dispositif d'aide à la certification de plants d'agrumes tolérants à la maladie du « citrus greening » sera proposé. Une étude de faisabilité sur la mise en place d'aménagements hydrauliques collectifs pourra également être réalisée et complétée par un appel à projet FEADER « Adaptation au changement climatique »
- **La reconquête maritime** : il s'agit à la fois de renforcer la présence des bateaux guyanais en soutenant le renouvellement de la flotte et d'aller au-delà de la pêche côtière par l'acquisition de navires neufs
- **Conforter les équipements d'aquaculture, de commercialisation et de transformation** : outre la mise en place de la halle à marée, l'économie mixte sera le support du développement de la station expérimentale de Soucoumou et d'un pôle agroalimentaire territorial

C. ... en renforçant la politique d'innovation grâce aux partenaires dont Guyane Développement Innovation (GDI) comme acteur pivot

La stratégie d'innovation et de recherche de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) s'articule autour de cinq grandes priorités :



En 2025, il s'agira de maintenir le rôle de l'innovation comme moteur de transformation économique et de compétitivité pour les entreprises locales. Les priorités identifiées pour cette année s'inscrivent dans une dynamique de :



- Conclure des partenariats stratégiques avec les organismes de recherche et/ou institutions en coopération internationale
- Structurer un Centre d'Ingénierie Bio-Inspiré (CIBIG) : plateforme technologique permettant de mutualiser des outils d'expérimentation qui seront partagés entre plusieurs entreprises innovantes. Cette

plateforme comprend 3 volets : l'alimentation durable, la valorisation des substances naturelles et les éco matériaux

- Positionner l'Université de Guyane comme un institut d'excellence dédié à la préservation et à la valorisation de la biodiversité amazonienne.

BILAN 2024

Le Lancement du programme CIBIG (Centre d'Ingénierie Bio-inspirée de la Guyane). Cette plateforme comprend 3 volets : l'alimentation durable, la valorisation des substances naturelles et les éco matériaux

La Création de l'Institut Amazonien de la Biodiversité et de l'Innovation Durable (AIBSI), initiative portée par l'Université de Guyane, avec la participation active de la CTG.

Le Lancements des appels à projets (AAP) Innovation FEDER et Recherche FEDER, axés principalement sur la valorisation des bioressources

La Signature d'une convention-cadre avec l'Université de Guyane, renforçant la collaboration institutionnelle

D. ... en lançant des projets innovants d'initiative territoriale



- Partenariat avec la French Tech Guyane sera établi pour soutenir l'émergence de start-ups et d'initiatives innovantes sur notre territoire, favorisant ainsi le développement de solutions technologiques adaptées aux besoins locaux et leur rayonnement à l'échelle locale, nationale et internationale.

- Drones d'intelligence territoriale : expérimenter l'utilisation de drones pour des missions d'observation et de gestion du territoire, comme la surveillance des activités de pêche illégale ou d'orpaillage clandestin. Ces outils technologiques permettront une gestion plus efficace et durable des ressources naturelles.

- Expérimentation de transport fluvial rapide : tester de nouvelles solutions de transport rapide, comme les hydroglisseurs et les jet boats, pour améliorer la mobilité des populations de l'intérieur de la Guyane, tout en respectant les spécificités environnementales du territoire.

- Zonage du palmier bêche et de l'açaï : identifier, cartographier et caractériser les zones naturelles d'occupation de ces espèces afin de mieux approvisionner le marché en produits transformés. Cette initiative soutiendra la filière agroalimentaire locale, tout en préservant les écosystèmes naturels.



E. ... par un territoire mieux connecté, sécurisé et inclusif



BILAN 2024

Organisation du 1^{er} congrès de la cybersécurité

Lancement du chèque numérique

Participation au programme de résorption des zones blanches de

- **Poursuivre le développement des Infrastructures de connectivité** : initiatives visant à améliorer la couverture numérique et l'accès aux réseaux très haut débit pour l'ensemble du territoire guyanais, avec un focus particulier sur les zones isolées pour garantir une intégration numérique équitable et soutenir le territoire guyanais
- **Accompagner la transformation numérique et stimuler l'Innovation économique** : projets dédiés à accompagner les entreprises, les citoyens et les étudiants dans leur transformation numérique et à stimuler l'innovation économique (Chèque numérique, Marketplace, Plateforme des étudiants)
- **Promouvoir l'Inclusion numérique et renforcer la cybersécurité** : initiatives destinées à réduire les fractures numériques et à garantir un cyberspace sécurisé et résilient (congrès de la cybersécurité, pôle d'excellence en cybersécurité et intelligence artificielle...)
- **Accompagner les projets innovants** : campus cyber et systèmes de vidéosurveillance des EPLE basés sur l'IA
- **Fédérer tous les acteurs (économiques académiques institutionnels)** en lançant le concept « Guyane SMART », doté d'un évènement annuel intégré dans une stratégie de coopération régionale

POURUIVRE LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE PAR UNE MOBILISATION AU SERVICE DE TOUTES LES TRANSITIONS

Par des stratégies territoriales au service d'un projet de territoire, la CTG porte l'ambition d'offrir aux gyanais, l'environnement au service de leur épanouissement.

A. ... en planifiant un aménagement raisonné au travers du SAR, dans un environnement sain soutenu par une transition écologique ambitieuse.

La Collectivité pilote la stratégie d'aménagement du territoire, à cet effet, elle a validé en 2023 le lancement de la révision du Schéma Régional d'Aménagement (SAR) dont les travaux ont commencé en novembre 2024 et qui s'étendront jusqu'en 2026.

Plusieurs fonds et programmes lui permettent d'atteindre cet objectif d'accompagner les agglomérations urbaines de même que les petites villes de demain (PVD).

Un dispositif spécifique apportera un appui de proximité en ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans leurs projets pour aménager les bourgs. Les communes lauréates sont CAMOPI, OUANARY et ROURA. Elles solliciteront des financements pour aménager leurs bourgs.

- L'aménagement urbain au service de projets ambitieux.
- Une compétence logement indispensable pour répondre aux enjeux du territoire et à des besoins sans cesse en augmentation.
- Une nécessaire amélioration de l'habitat et une accession sociale à la propriété encouragée par la CTG
- Des dispositifs de proximité (Dispositif d'Accompagnement et de Développement Local) et de cartographie (Service d'Information Géographique) pour répondre aux enjeux spécifiques des territoires et des partenaires

En complément, la Collectivité poursuivra en 2025, à travers les garanties d'emprunts, ses fonds européens et ses fonds propres (FTD, FRAFU) l'appui financier aux projets d'habitats d'équipement des communes, qu'il s'agisse d'électrification (aide au SMEGUY), d'eau et d'assainissement, de voirie ou de bâtiments publics.

CHIFFRES CLES 2024



76 personnes ont bénéficié de l'aide à l'accession à la propriété

456 logements sociaux financés auprès de bailleurs sociaux

209 logements locatifs très sociaux financés auprès de bailleurs sociaux

26 personnes ont bénéficié de l'aide à l'amélioration de l'habitat

Près de 15 millions de caution garantie auprès des bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux

B. ... en agissant durablement grâce à un environnement atypique en France tant par ses espaces naturels que par sa biodiversité.

Les actions menées dépassent la simple protection de l'environnement. Ils intègrent des enjeux sociaux et économiques essentiels. Le changement climatique demeure une priorité. 2025 verra la publication du premier bilan des émissions de gaz à effet de serre.

La CTG poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès des scolaires, des jeunes et de la population, en soutenant des projets pédagogiques, en valorisant la biodiversité guyanaise et en organisant des animations sur les enjeux environnementaux.

Renforcement de la démarche de développement durable, notamment à travers des partenariats avec des institutions pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ce cadre permettra de consolider les actions de conservation et de valorisation des espaces naturels tout en soutenant le développement de pratiques durables au profit de la population.

- Des espaces de randonnées et Activités de Pleine Nature qui ne demandent qu'à être valorisés (Mont Mahury/Rorota, cascades Voltaire, sentier Montagne Topu, ...)
- Jardin Botanique : De grandes ambitions pour devenir un jardin remarquable

CHIFFRES CLES 2024

30 000 personnes sensibilisées à la préservation de l'environnement par des animations

60 agents CTG formés, sur le terrain, aux enjeux environnementaux



C. ... en portant un programme de transition énergétique axé sur la neutralité carbone et l'adaptation au changement climatique



CHIFFRES CLES 2024

Journée de sensibilisation gestion et prévention des déchets à la CTG

Etude sur la réglementation des pays transfrontaliers en matière de déchets

- Une gestion et prévention des déchets au service d'une Économie circulaire. La collectivité poursuit son accompagnement, technique et financier, auprès des porteurs de projet d'économie circulaire, qui contribuent à la réduction des quantités de déchets produits. C'est un appui conséquent à la structuration des filières. Elle aide également les EPCI à mettre en place leur « Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ».
- Des challenges à relever face au changement climatique notamment via l'Initiative Internationale pour l'Adaptation au Changement Climatique en Amazonie, sous l'égide des Nations unies, pour un lancement par les présidents MACRON et LULA lors de la COP30. Cette initiative, qui sera gérée et coordonnée depuis la Guyane, donnera à la Guyane une place prépondérante dans la lutte contre le changement climatique au niveau mondial.
- Le Plan Régional d'Adaptation au changement climatique, animé de manière inclusive par les jeunes ambassadeurs et adossé au SAR sera présenté début 2025 et la Guyane sera invitée d'honneur au salon Bas Carbone en février 2025.

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT PHYSIQUE ET CULTUREL

A. ... en développant le patrimoine immatériel guyanais



Le dynamisme culturel de la Guyane contribue fortement au développement économique et social du territoire.

La politique culturelle menée par la Collectivité Territoriale portera principalement sur les points suivants en 2025 :

- Le rééquilibrage territorial notamment en formation, en ingénierie de projets, et en financements de projets ;
- La mise en œuvre et le suivi de projets structurants : Jean Martial et le Palais Territorial Culturel et Sportif de l'Ouest revêtent un caractère prioritaire ;
- Une politique incitative et prescriptive : lancement d'appels à projets ciblés ;
- La poursuite des missions culturelles règlementaires.

C'est avec ses agences que la Collectivité porte une partie de sa politique culturelle. Ainsi le conservatoire de théâtre de musique et de danse, le musée de Cultures guyanaise et l'EPCC les 3 fleuves sont des bras armés dans leur domaine de compétence.

L'année 2025 sera au service de l'ambition et de la création. La CTG dispose d'un important patrimoine dont les sites Franconie, le fort diamant, la poudrière, la maison Félix EBOUE forment la Galaxie des musées. Des travaux de réhabilitation sont à envisager pour assurer la pérennisation des animations en ces lieux (La Poudrière, le Fort Diamant et l'Immeuble Franconie) : les RDV du Cinéma, le top vakans péyi, les Journées Goût et Saveurs de Guyane, la Journée des Peuples Autochtones,

On note notamment :

- A travers son Schéma Territorial de Développement de la Lecture publique de la Guyane pour la période 2024-2030, la CTG devra renforcer l'incitation à la lecture mais également à l'écriture
- La phase 2 de la Maison des cultures et mémoires de Guyane et son Site Jean-Martial impose l'actualisation du projet scientifique et culturel de plusieurs autres phases de production
- Pour les Archives Territoriales de Guyane, il est important de constituer un fonds territorial d'images et autres documentaires. Un partenariat avec France TV/Guyane la 1ère est envisagé pour concrétiser la mémoire des hommes et femmes mais également des événements qui ont marqué la Guyane



CHIFFRES CLES 2024

151 projets au titre des aides culturelles

25 porteurs de projets soutenus pour la création cinématographique et audiovisuelle

12 initiatives portées par des associations favorisant la diffusion des œuvres, la formation et l'éducation à l'image

B. ... par le sport : des jeux, des flammes, des performances



CHIFFRES CLES 2024

300 jeunes sportifs accueillis aux JIG
3 installations sportives utilisées
Victoire de la délégation guyanaise
Qualification de G JOSEPH aux JO

Tout comme la culture, le sport en Guyane reste un vecteur de cohésion et de lien social. Les guyanais aiment leurs artistes, aiment leurs sportifs et reconnaissent leur talent. Toutefois, derrière ces résultats, tout un travail structurant est à produire pour parvenir à relever les défis.

Riche en événements sportifs, de la victoire de la Guyane aux JIG 2024 (Jeux Interguyane), à l'accueil de la flamme olympique en passant par la qualification de Gemima JOSEPH aux JO de Paris sont autant de temps forts dans lesquels la CTG a fortement œuvré pour offrir aux publics guyanais des moments d'émotion et de partage.

En 2025, il y aura d'autres défis à relever pour structurer les filières :

- L'ouverture de la classe de seconde IFAS afin de permettre une montée pédagogique post brevet pour les sportifs qui ne sont pas voués à quitter le territoire. Ce cheminement dans le cursus doit pouvoir offrir une offre de formation initiale jusqu'à l'Université
 - Le pôle médico sportif (PMS) qui offre déjà un plateau technique de qualité pourra accueillir des médecins libéraux désireux de faire partie du projet d'accompagnement médical des sportifs mais également créer un réseau entre les praticiens généralistes, spécialistes et paramédicaux.

Enfin, la politique sportive portée par la CTG comporte également un important volet infrastructurel. L'année 2025 permettra l'ouverture des équipements sportifs de St Laurent, Maripasoula et Remire qui accompagnent les EPLE qui ouvriront à la rentrée et doit notamment permettre de lancer :

- Le programme du Palais des sports et de la culture à Saint Laurent du Maroni dans la zone Margaux
- La rénovation du PROGT
- Le préprogramme du gymnase de capacité intermédiaire sur le Centre Littoral

Le financement du complexe sportif universitaire et des projets communaux permettra également de soutenir les projets de l'université et des communes.



ADOSSER LA TRANSFORMATION SUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

A. En équipant le territoire à la hauteur des besoins

La forte croissance de la population entraîne des besoins accrus en services et équipements publics de santé/médico-sociaux, d'éducation, de sport et de culture, les investissements programmés dans les PPI votés seront poursuivis.



CHIFFRES CLES 2024

Entre Septembre 2023 et Octobre 2024 Ouverture de 3 nouveaux établissements et augmentation de la capacité du Lycée du Larivot qui passe de 488 à 750 élèves en 2024. Soit la création de 2 462 places.

➤ L'année 2025 verra la mise en service des 4 derniers établissements scolaires programmés dans la PPI 2017/2024 : COLLEGE ECOQUARTIER à REMIRE MONTJOLY, LYCEE MACOURIA, LYCEE MARIPASOULA, LYCEE SAINT-LAURENT IV

➤ Il s'agira également de poursuivre la mise en œuvre des opérations de la nouvelle PPI 2024-2028 :

Bâtiments administratifs : construction des locaux de la démoustication, service central entretien, et de la régie transport à camp tigre. La construction des locaux des services entretien des toutes de l'EST et de l'ouest (ateliers et bureaux), la construction des locaux administratifs de Maripasoula, et la réhabilitation des bâtiments de la CTG : Franconie, Pasteur,

Établissements scolaires : En parallèle de la maîtrise du foncier pour démarrer les opérations classées en priorité 1 dans la PPI : collège Macouria, collège Saint-Laurent VII, collège Matoury, collège Cayenne VI et Lycée Cayenne IV.

Bâtiments Culturels et sportifs : Deux opérations emblématiques seront poursuivies : La réhabilitation de l'ancien l'hôpital Jean Martial en musée des cultures qui est en attente de l'élaboration du PSC et le complexe sportif et culturel de l'Ouest à Saint-Laurent.

A ces programmes de construction, viendront se rajouter les opérations menées chaque année en matière de réhabilitation et de grosses réparations des établissements scolaires.

B. ... en facilitant les déplacements de tous par une politique de mobilités



La Guyane est un **territoire vaste et ses bassins de vie sont parfois fortement enclavés et inaccessibles autrement que par les airs et par le fleuve, notamment pour les communes de l'intérieure**. Il s'agira de déployer une stratégie de mobilités en phase avec les enjeux de désenclavement et de développement durable de la Guyane et d'organiser des services de mobilités plus efficaces dans toute la Guyane, adaptés à chaque bassin de vie et d'emploi.

➤ **En matière de transports et mobilités**

Le transport sera modernisé par la mise en place de nouveaux outils, il s'agira d'offrir aux usager un service performant et accessible sur l'ensemble du territoire.

En matière de transport scolaire terrestre, il s'agira d'optimiser la gestion des 112 marchés publics en faisant appel à l'outil informatique déployé en 2024.

Au titre du transport fluvial, les 39 lignes seront remises en concurrence en 2025.

S'agissant de la délégation de service public pour le TIG, il est prévu également en 2025 de remettre en concurrence les 10 lignes de cette offre de transport et de créer une offre vers Apatou. Il est prévu la mise en place d'un système de billettique embarquée afin de faciliter l'accès aux usagers à toute information relative au réseau TIG.

Transport spécialisé, ce sont 600 élèves qui sont transportés au titre de la rentrée scolaire 2024/2025, ce nombre est susceptible d'augmenter compte tenu de la demande croissante.

Les subventions versées aux collectivités, EPCI et étudiants seront également reconduites en 2025.

➤ **Le transport aérien :**

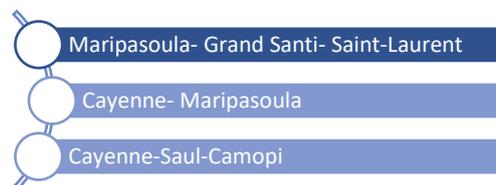
CHIFFRES CLES 2024

Entre juillet 2024 et décembre 2024, ce sont **25 800 passagers** de transporter sur les 5 communes.

Entre juillet 2024 et décembre 2024 (hors dispositif ORSEC), ce sont plus de 220 tonnes de fret qui ont été transportées.

En 2024 ce sont 640 élèves qui ont bénéficié du transport aérien en période de fêtes de fin d'année.

Les contrats au titre du dispositif d'aide à caractère social (DACS), se poursuivront en 2025, trois conventions ont été signés à ce jour :



En 2025, il est attendu de signer les deux dernières conventions DACS : Cayenne- Grand Santi et Cayenne- Saul.

En matière de transport de FRET, après une fin d'année 2024 marquée par la sécheresse, le contrat DACS a été signé en début 2025.

La collectivité a prévu de reconduire en 2025, le dispositif de transport des élèves pendant les fêtes de fin d'année et à Pâques.

S'INSCRIRE DANS NOTRE ENVIRONNEMENT REGIONAL AU TRAVERS DE LA COOPERATION AVEC LES ETATS VOISINS

Malgré nos difficultés de mobilité et d'interconnexion avec nos voisins proches, la CTG a déployé les moyens nécessaires pour cheminer dans des partenariats gagnant-gagnant en vue d'aller vers une coopération L'année 2024 fut riche en matière d'échanges au niveau de la coopération dans plusieurs domaines tels que le sport, la culture, l'éducation.

Les manifestations marquantes ont été les suivantes :

- **La 17ème Conférence de Coopération Régionale Antilles-Guyane (CCRAG)**, sous la présidence de la Ministre déléguée chargée des Outre-Mer, Mme Marie GUEVENOUX. Ainsi, grâce à la thématique « Saisir les opportunités et renforcer les synergies dans l'environnement régional », les organisations régionales : Association des Etats de la Caraïbe (AEC), Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECO) et Communauté Caraïbienne (CARICOM) ont pu assister aux travaux. La Guyane a ainsi réaffirmé sa volonté de poursuivre son adhésion en cours de négociation à la CARICOM. De plus, ce fut l'occasion d'adopter une déclaration politique conjointe portant sur une stratégie commune de l'Etat et des collectivités Antilles-Guyane pour l'action extérieure dans la Caraïbe et le plateau des Guyane.



- Le meeting d'athlétisme intitulé « **Jeux de Guyane 2024** » a permis à nos voisins de notre zone géographique de concourir aux côtés de homologues des Antilles.

- **La 8ième Conférence Internationale sur la coopération** organisée par l'Association des Etats de la Caraïbe s'est déroulée au Suriname et cette proximité a permis à la CTG de participer à l'ensemble des travaux en qualité d'observateur aux côtés de ses homologues des Antilles. Elle a réuni plus de cent cinquante participants autour de quatre sujets en vue d'atteindre le développement durable au sein de la Grande Caraïbe en l'occurrence les domaines du transport, du commerce, du tourisme durable et des sargasses.



- **La Commission Mixte Transfrontière France-Brésil**, qui évoque les sujets de coopération transfrontalière, s'est déroulée à Macapa et en marge de celle-ci la délégation de la CTG conduite par le Président s'est entretenue avec le Gouverneur pour évoquer les actions conjointes à mener notamment pour avoir une présence plus forte à la COP 30, qui se tiendra à Belém.



- Le lancement de la période de programmation 2021-2027 du Po Interreg Caraïbes s'est déroulé en Guyane, et a permis de statuer sur les projets de coopération ayant répondu au premier appel à projet.
- Les évènements de coopération avec l'Etat de l'Amapa se déclinent en participation à :
 - La journée mondiale de l'environnement
 - Et à la foire internationale d'Oiapoque

Il s'agissait, d'une part, d'appréhender les problématiques rencontrées par les deux rives au niveau de l'économie circulaire, et d'autre part, de mettre en relations les entreprises à la recherche de partenariat.



- **La 53^{ème} Expofeira**, autour des trois stands : institutionnel, des affaires et culinaire, correspondait à la deuxième participation de la CTG. Dans le cadre de cette manifestation, des visites d'entreprises, des conférences thématiques et la visite officielle du Président de la CTG ont été programmées en vue de permettre une meilleure intégration de la Guyane dans sa zone géographique.

- Au niveau du sport, l'évènement majeur organisé par la Collectivité Territoriale de Guyane a été la troisième édition des Jeux Inter Guyane (JIG) regroupant les jeunes athlètes du Suriname et du Guyana. Ainsi, plus de quatre cents personnes ont pu être hébergées, transportées et nourries pendant cinq jours. L'innovation portée par la Guyane est la mise en place d'une matinée de cohésion ayant pour objectif le partage des valeurs sportives grâce à la création d'équipes mixtes, pluridisciplinaires et de plusieurs nationalités.





- Deux évènements majeurs ont conclu l'année 2024 au Suriname :
 - la conférence internationale sur l'eau (Bio plateaux)
 - et le Conseil du fleuve Maroni



En 2025, les actions, les évènements et les réunions relevant de la coopération seront poursuivies notamment en lien avec les services métiers de la collectivité et nos partenaires. Cependant cette nouvelle année verra l'émergence de plusieurs temps forts déclinés autour de deux thématiques :

- **La saison « France-Brésil »** à l'initiative des présidents des deux pays et dont l'objectif est de donner un nouvel élan à la relation bilatérale et de renforcer les actions de coopération face aux défis contemporains. Un certain nombre de projets a obtenu une labellisation et un accompagnement des partenaires pour une meilleure mise en œuvre s'avèrera nécessaire.



- **La Conférence de Belém de 2025 sur les changements climatiques**, en l'occurrence la trentième ou COP 30, qui doit se dérouler du 10 au 21 novembre 2025 et qui réunira les pays signataires de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

III – LES MOYENS HUMAINS AU SERVICE D’UN PROJET POLITIQUE AMBITIEUX

LES CHIFFRES CLES SUR LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE

A. La typologie de l'effectif

La composition et la structuration des effectifs résulte de l'histoire des 2 Collectivités ayant fusionné en Collectivité Unique avec une harmonisation qui s'est faite de façon progressive. Les caractéristiques du marché du travail impactent également cette structure car il reste très difficile de recruter des cadres, notamment sur les métiers spécifiques et spécialisés, cumulées aux problématiques d'attractivité du territoire.

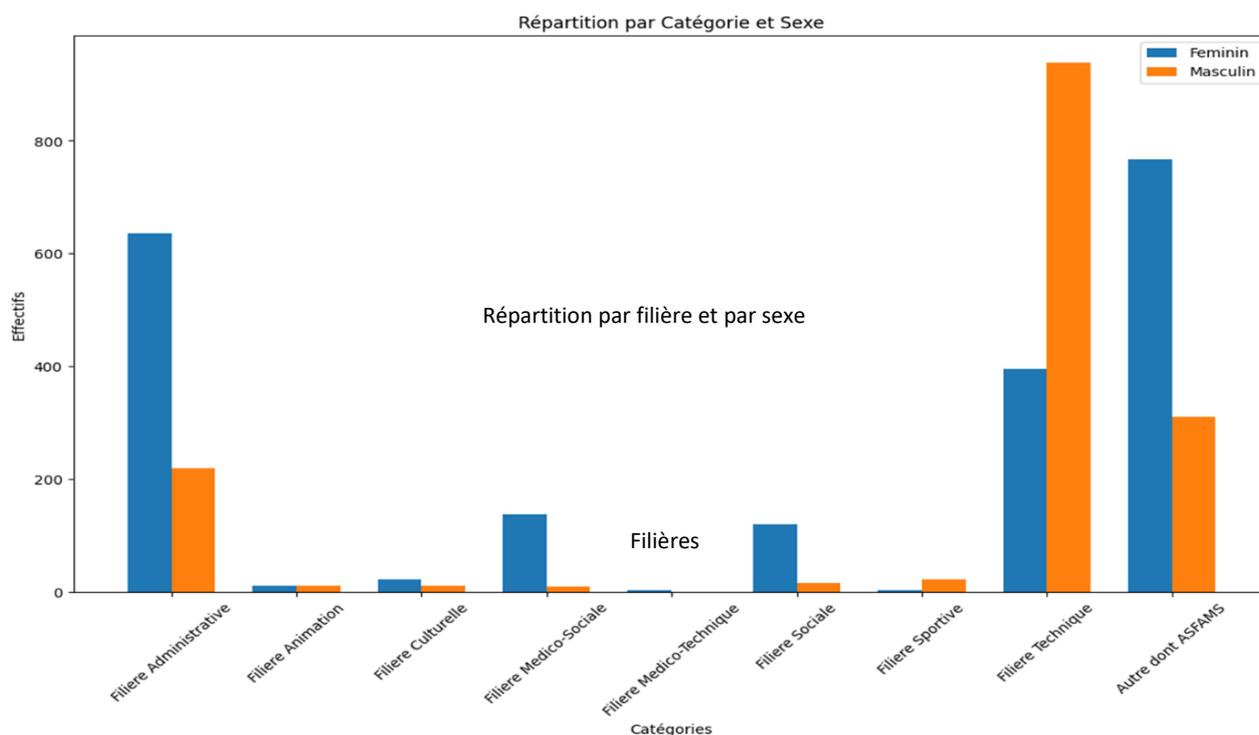
Au 1^{er} octobre 2024, la Collectivité compte 3261 agents(e)s, ce qui correspond à une évolution de +58 % par rapport à 2023, avec un sexe ratio de 100 hommes pour 133 femmes.

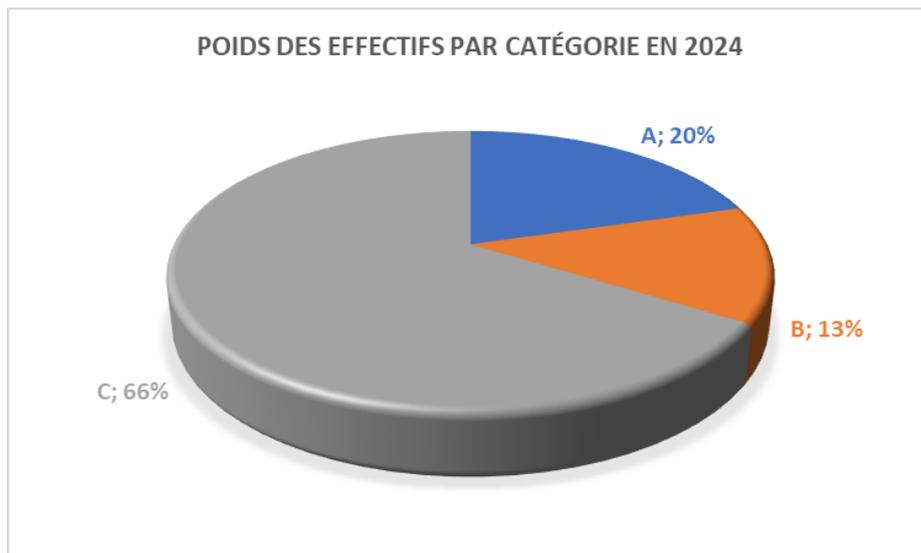
La variation des effectifs au cours de dernières années est marquée par les évolutions suivantes

- Maîtrise de la masse salariale conformément aux accord pris avec l'Etat
- Départs à la retraite en nette augmentation au cours de dernières années
- Poursuite de l'effort de recrutement dans le secteur social malgré un manque d'attractivité de ces métiers

Au global depuis 2021 les effectifs sont stabilisés, malgré l'ouverture de nouveaux équipements.

Catégorie	Effectif 2023	Effectif 2024	Variation
TITULAIRES	1820	1797	-23
CONTRACTUELS	1340	1436	+96
STAGIAIRES	22	2	-20
VACATAIRE	15	14	-1
COLLABORATEUR CABINET	5	4	-1
OCCASIONNEL	1	8	+7
TOTAL (hors Assfam)	3203	3261	+58





Afin d'anticiper sur les contraintes liées à l'évolution de la masse salariale, les orientations de la politique RH de la CTG pour les années à venir sont fortement imprégnées des recommandations de la cours des comptes et de l'accord structurel Etat CTG et se déclinent ainsi :



- Mettre en place un process de suivi de la masse salariale avec des indicateurs.
- Mise en place d'une stratégie GPPEC et des outils permettant sa mise en œuvre et son suivi.
- Modernisation et mise en place d'une démarche d'amélioration continue de la GRH
- Amélioration de l'attractivité de la collectivité sur les profils spécifiques
- Structuration de la communication RH afin qu'elle constitue un levier sur le climat social de la collectivité.
- Optimisation des parcours professionnels et du développement professionnel/personnel

Sur la base de ces orientations, les orientations en matière de SIRH est le support indispensable avec les orientations suivantes :

- Développement des outils de pilotage : suivre, analyser et optimiser les indicateurs de performance RH, renforçant ainsi la prise de décision stratégique
- Amplification du processus de dématérialisation : Poursuite de la numérisation des processus administratifs pour une expérience sans papier et une gestion simplifiée des flux de travail (parapheur GECCO).

Les outils de pilotage, en particulier, constituent des leviers stratégiques pour améliorer la transparence, optimiser les coûts et répondre aux besoins croissants d'une gestion RH performante. En renforçant l'attractivité de notre collectivité et en soutenant sa transformation organisationnelle, ce projet nous permettra de relever les défis de demain avec succès.

B. Dépenses de personnel

De septembre 2023 à septembre 2024

CATEGORIE	MONTANT (€)
Titulaire CNRACL	112 514 160,40
Titulaire détaché	636 575,26
Contractuel indiciaire mensualisé	43 522 691,65
Contractuel indemnitaire	166 256,78
Assistant familial	56 525,00
Emploi CAE	22 843 317,62
Elu	10 365 059,08
Apprenti	2 463 619,86
Indemnitaire	164 844,01
Vacataire soumis à cotisations	59 685,28
Allocataire chômage	68 802,17
Conseiller ESE	282 082,37
Total général	193 190 124,30

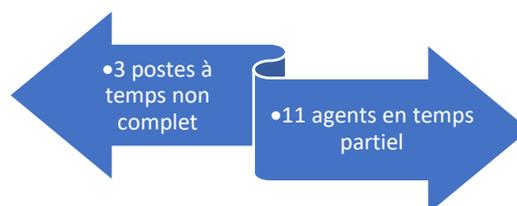
C. Temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2023 et l'entrée en vigueur du nouveau règlement du temps de travail, celui-ci est strictement conforme à la réglementation, à savoir 1607h par agent.

Afin de s'adapter aux différents métiers de la Collectivité, quatre types de cycles différents sont identifiés :

- Le cycle à horaire variable (à base 37, 38 ou 39h hebdomadaire), qui donne aux personnels de bureau une souplesse au personnel pour gérer ses horaires
- Le cycle à horaires fixes (à base 37, 38 ou 39h hebdomadaire), qui s'adapte aux services avec des horaires d'ouverture imposés et pour lesquels la présence des agents sur la même plage est requise
- Le cycle sur planning hebdomadaire de travail, adapté aux enjeux d'ouverture au public des équipements
- L'annualisation complète, pour les agents des EPLE, qui permet de concentrer les heures de travail sur les jours de présence des enfants

La quasi-totalité des agents sur emploi permanent a fait le choix de travailler à temps complet. On dénombre :



Pour certaines catégories d'agent, la durée du travail fait l'objet de mesures spécifiques dans la limite des nécessités de fonctionnement, d'aménagement d'horaires pour (voir réglementation en vigueur) :

- Les fonctionnaires en situation de handicap reconnu.
- Les fonctionnaires aidants (conjoint, concubin, partenaire PACS, enfant à charge, ascendant, personne accueillie au domicile).

D. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

Détail par profil de rémunération	2023	2024	2025
Titulaire CNRACL	104 210 351	104 885 753	104 245 103
Titulaire détaché	627 816	435 216	426 671
Contractuel indiciaire mensualisé	36 423 334	38 473 135	39 328 539
Contractuel indiciaire horaire			
Contractuel indemnitaire	60 909	61 743	61 743
Assistant familial	24 157 572	24 808 745	24 809 177
Emploi CAE	9 172 595	9 322 235	9 322 235
Elu	1 904 352	2 077 670	2 077 671
Apprenti	132 995	140 771	140 771
Indemnitaire	458 399	460 057	471 888
Vacataire soumis à cotisations	52 070	51 091	51 091
Allocataire chômage	48 829	65 663	65 663
Totaux	177 249 222	180 782 080	181 000 553
% d'évolution		1,99%	0,12%

	2024	2025	Évolution en %	Part du budget
Fil de l'eau	184 749 262,50 €	181 513 854,07 €		97,65 %
Projection de base	182 786 649,36 €	179 007 328,84 €	-2,07	96,3 %
Avancements d'échelon 2024	31 196,51 €	191 488,56 €		0,1 %
Avancements d'échelon 2025		358 620,04 €		0,19 %
Hors flux	1 931 416,63 €	1 956 416,63 €	1,29	1,05 %
Hypothèses 2024 à réaliser	294 593,88 €	1 321 765,92 €		0,71 %
Endogène	142 320,06 €	569 280,24 €		0,31 %
Entrée de personnel (2)	142 320,06 €	569 280,24 €		0,31 %
Exogène	152 273,82 €	752 485,68 €		0,4 %
Constante de paye (1)	71 695,20 €	430 171,20 €		0,23 %
Avancée (1)	80 578,62 €	322 314,48 €		0,17 %
Hypothèses 2025 à réaliser		3 046 274,85 €		1,64 %
Endogène		787 583,03 €		0,42 %
Entrée de personnel (1)		585 364,55 €		0,31 %
Enveloppe (1)		202 218,48 €		0,11 %
Exogène		2 258 691,82 €		1,22 %
Enveloppe (1)		397 518,00 €		0,21 %
Constante de paye (1)		1 861 173,82 €		1 %
Totaux	185 043 856,38 €	185 881 894,84 €	0,45	100%

UNE ANNEE 2025 MARQUEE PAR LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE PAR LE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT PAR :

A. La revalorisation du RIFSEEP et l'extension du Ségur

Par délibération du 5 mai 2021, puis par délibération du 21 Octobre 2021, l'Assemblée a instauré son nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Après 3 ans de mise en application, un certain nombre d'évolutions est apparu nécessaire pour mieux prendre en compte le fonctionnement de la Collectivité et notamment :

- La mise à jour des références du règlement au regard de la mise en place du code général de la fonction publique
- La nécessité de rendre éligible au régime indemnitaire les personnels recrutés pour remplacer des personnels sur emploi permanent momentanément indisponibles (article L332-13 du CGFP) - L'intérêt de simplifier la gestion du RIFSEEP en cas d'arrêt maladie (suppression de la clause prévoyant suppression au bout de trois arrêts par année glissante)
- La nécessité de mieux harmoniser les régimes indemnitaires entre les agents médicosociaux éligibles à la prime de service et les autres agents de la Collectivité. Cela se traduit par la conversion d'une part de la prime de service en IFSE.

Le nouveau règlement du RIFSEEP sera applicable à compter du 1er janvier 2025

B. La participation de la Collectivité à la prévoyance des agents

À compter du 1er janvier 2025, la collectivité met en place le dispositif de labellisation pour sa participation financière à la protection sociale complémentaire, en finançant une partie des cotisations pour les couvertures complémentaires santé et prévoyance souscrites par les agents.

L'objectif est d'harmoniser les droits entre les secteurs privé et public, en assurant aux agents publics une couverture complémentaire pour les soins de santé et les risques liés à la prévoyance (incapacité, invalidité, décès).

Le montant de la participation employeur est fixé à 11 euros par mois et par agent bénéficiaire, sans distinction et conformément aux dispositions réglementaires. La participation employeur pour l'année 2025 est estimée à 438 108,00 euros.

Le dispositif de labellisation est mis en place pour une durée d'un an. Une évaluation complète de son efficacité et de son adéquation aux besoins des agents sera réalisée au cours du troisième trimestre 2025.

C. La revalorisation de la valeur faciale du ticket restaurant

Le titre-restaurant permet à l'employeur de prendre en charge la restauration des salariés pendant la journée de travail, à condition qu'il n'existe pas de moyen de restauration sur le lieu de travail. Il est financé par une contribution de l'employeur et par une participation du salarié.

Ces avantages permettent à la fois aux salariés de bénéficier d'un complément de revenu non imposable pour leurs repas et aux employeurs de réduire leurs charges sociales et fiscales.

Dans le contexte de vie chère et compte tenu de la nécessaire augmentation du pouvoir d'achat des agents de la collectivité, la CTG a acté une revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant, comme suit :



- Le lissage du nombre de tickets sur 12 mois selon les jours effectivement travaillés.

UNE ADMINISTRATION PLUS PERFORMANTE AU TRAVERS DE :

Dans un contexte financier contraint et incertain la recherche de la performance est cruciale.

En effet, la mise à disposition de moyens ainsi que la modernisation des activités semblent nécessaires pour l'amélioration de la performance de l'action publique.

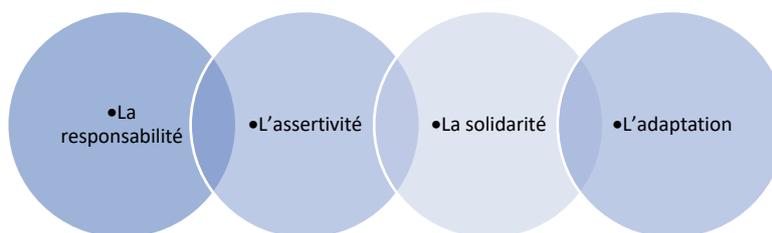
A. Le projet d'administration

Suite à la réorganisation administrative des services, la Collectivité a voulu bâtir un projet d'administration consistant à décliner opérationnellement les orientations de l'exécutif. Il se traduit par l'élaboration d'un document de référence décrivant les actions et les projets que l'administration devra mener d'ici la fin du mandat pour mettre en œuvre le projet politique et les conditions d'organisation que l'administration devra réunir pour y parvenir. Il définit les axes de travail transversaux nécessaires à mettre en place.

L'objectif de cette démarche est de pouvoir se doter d'un outil permettant de lier les orientations des élus et les projets de services publics tout en valorisant l'existant.

Il aide la collectivité à fédérer leurs agents autour de valeurs communes, lorsqu'il s'élabore sur un mode participatif.

Pour exemple, la CTG a retenu comme valeurs managériales fortes et prioritaires :



Basée sur la consultation des agents, la démarche vise à améliorer le fonctionnement de l'administration afin d'offrir un service public efficace aux usagers. Il permet donc de renforcer le dialogue social, d'améliorer les conditions de travail mais aussi de disposer de repères collectifs et individuels. Il permet de donner du sens, de la lisibilité et de la cohérence aux actions.

Il vient en complémentarité de la charte des valeurs managériales adoptée en 2024, afin de construire, ensemble, un service public plus efficace et serein.

B. Un programme de formation consolidé pour accompagner le changement et la prise de responsabilité

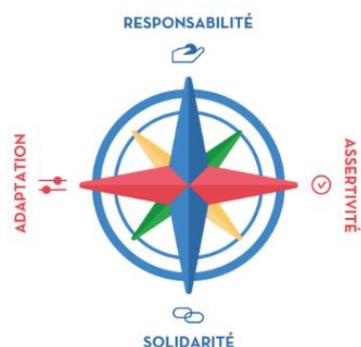
En 2024, la Collectivité a engagé une réorganisation structurelle et organisationnelle majeure. Pour accompagner ce changement, ancrer une identité managériale forte pour une organisation performante était nécessaire.

En ce sens, les managers ont suivi un itinéraire de formation visant à transformer leurs postures et renforcer leur responsabilité. Parallèlement, un travail collaboratif a permis de définir des valeurs managériales partagées : responsabilité, adaptation, assertivité et solidarité. Ces valeurs, issues d'un

processus collectif ont abouti à l'édition de "la charte des valeurs managériales" de la collectivité territoriale de Guyane. Elles incarnent l'identité managériale et favorisent l'appropriation de tous.

Par ailleurs, un accompagnement en développement personnel a complété cette démarche, assurant un lien cohérent entre formation et mise en pratique des valeurs.

En 2025, la poursuite de cet accompagnement s'impose comme une priorité stratégique pour ancrer durablement ces pratiques, renforcer la cohésion des équipes et fluidifier les relations professionnelles. Par exemple, un programme d'accompagnement par la formation se poursuivra pour accompagner les managers dans l'application concrète de ces valeurs :



- Renforcer les compétences des managers pour le développement d'une vision prospective (marchés publics, gestion budgétaire, pilotage de projets).
- Transformer et adapter l'organisation de travail avec son équipe par la mise à jour des pratiques professionnelles et l'intégration du changement comme une évolution positive.
- Coaching individuel et collectif pour développer des pratiques visant à prévenir et gérer les situations complexes pouvant générer des RPS ou des contentieux.

Cette démarche vise également à soutenir l'ensemble des agents dans l'adoption des changements issus de la réorganisation et à promouvoir une culture de transversalité et de performance collective. Elle constitue un levier essentiel pour garantir l'efficacité et la résilience de l'organisation à long terme.

C. Une dématérialisation renforcée par un système d'information sécurisé et en développement

Il est important pour la collectivité de continuer ses efforts d'amélioration de son système d'information afin de consolider, moderniser et d'offrir aux usagers un service performant et accessible sur l'ensemble du territoire, ainsi divers outils seront déployés afin de fournir des moyens numériques, informatiques et de télécommunications aux utilisateurs.

Les cyberattaques une réalité que la CTG ne peut ignorer, les moyens seront renforcés afin de sécuriser le système d'information de la collectivité.



D. Des investissements éco-responsables et visant à l'amélioration des conditions de travail

De nombreux outils transversaux seront renforcés et modernisés afin de mieux répondre aux besoins des services sur l'ensemble du territoire :

MAGASIN TERRITORIAL

- Modernisation du dépôt, aménagement des espaces de stockage.
- Recrutement d'un logisticien, et d'un monteur spécialisé en mobilier (Monsieur BAAL partant à la retraite).
- Création d'une boutique en ligne pour faciliter et fluidifier les commandes et obtenir un suivi performant de ces dernières.
- Démarche éco-responsable pour prioriser la réutilisation du mobilier usagé (prévoir un lieu de stockage sécurisé).

GARAGE TERRITORIAL

- Processus de verdissement de la flotte automobile, proposition d'un plan d'investissement sur 3 ans (PPI 2023-2028) pour renouvellement du parc en tenant compte du quota de véhicules électriques ou non polluants à acquérir, et, parallèlement prévoir le maillage du territoire pour l'installation des bornes de rechargement en conséquence.
- Cartographie du parc de véhicules roulants et non roulants pour assainir celui-ci, acheter mieux et de manière éco-responsable, tout en priorisant le redéploiement des véhicules mal affectés.

IMPRIMERIE TERRITORIALE

- Investissement en matériel de reprographie moderne et moins polluant notamment une presse numérique en remplacement de l'offset 4 couleurs très polluante et utilisant des produits chimiques nocifs ainsi que d'un massicot afin de répondre aux sollicitations diverses. L'acquisition de cette unité de façonnage est en cours.
- Création d'un espace polyvalent permettant de recevoir des usagers dans le cadre de sessions de formations ou de salle de réunion à disposition de la Collectivité.

IV – ORIENTATIONS BUDGETAIRES : LES RESSOURCES FINANCIERES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET POLITIQUE

A – Le contexte national actuel : la « loi spéciale »

Le 4 décembre 2024, l'Assemblée nationale a adopté une **motion de censure** en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, engageant la responsabilité du Gouvernement. **Cette situation a fait tomber le gouvernement et suspendu l'examen et l'adoption du projet de loi de finances pour 2025.**

Dès lors, la Constitution (article 47, alinéa 4) et la LOLF (article 45) autorisaient le Gouvernement à déposer un « **projet de loi spéciale** » avant le 19 décembre. Par le vote du Sénat le 18 décembre, ce projet de loi a été donc définitivement adopté par le Parlement et a été promulguée par le Président de la République le 20 décembre 2024 et publiée au Journal officiel du 21 décembre 2024.

La loi comporte 4 articles :

- Article 1 : « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, la perception des ressources de l'Etat et des impositions de toutes natures affectées à des personnes morales autres que l'Etat est autorisée conformément aux lois et règlements ».
- Article 2 : « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 45 057 825 520 €, qui se répartissent comme suit :

(tableau détaillé des prélèvements sur recettes, cf ci-après)

- Article 3 : « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, le ministre chargé des finances est autorisé à procéder, en 2025, à des emprunts à long, moyen et court termes libellés en euros ou en autres devises pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie ou pour renforcer les réserves de change ainsi qu'à toute opération de gestion de la dette ou de la trésorerie de l'Etat.
- Article 4 : « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, la caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire, la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines et la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales sont habilitées, en 2025, à recourir à des ressources non permanentes dans la seule mesure nécessaire à la couverture de leurs besoins de trésorerie. »

Le Gouvernement a pris un décret ouvrant les crédits nécessaires pour les services votés, conformément à l'article 47 de la Constitution. **Ce décret couvre les besoins des missions et programmes budgétaires pour démarrer la gestion 2025, avec des ouvertures de crédits dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2024.** Il apparaît cependant que le nouveau gouvernement a demandé aux services une exécution minimaliste, des dépenses, aussi bien en matière de nouveaux postes que de subventions.

En matière de prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales (article 2), la comparaison entre les LFI 2022 à 2024 et la loi spéciale votée pour 2025 ressort ainsi :

Intitulé du prélèvement sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales	LFI 2022	LFI 2023	LFI2024	Loi spéciale 2025	% 24-25
Dotations globales de fonctionnement	26 786 027 022	26 931 362 549	27 145 046 362	27 245 046 362	0,37%
Dotations spéciales pour le logement des instituteurs	5 737 881	5 273 878	4 753 232	4 753 232	0,00%
Dotations de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000 000	50 000 000	30 000 000	30 000 000	0,00%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000 000	6 700 000 000	7 104 000 000	7 104 000 000	0,00%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 632 929	628 109 980	664 114 745	664 114 745	0,00%
Dotations élus locaux	101 006 000	108 506 000	108 906 000	123 506 000	13,41%
Collectivité territoriale de Corse	57 471 037	42 946 742	42 946 742	42 946 742	0,00%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	439 206 199	433 823 677	431 738 376	431 738 376	0,00%
Dotations départementales d'équipement des collèges	326 317 000	326 317 000	326 317 000	326 317 000	0,00%
Dotations régionales d'équipement scolaire	661 186 000	661 186 000	661 186 000	661 186 000	0,00%
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire	2 686 000	2 686 000	2 686 000	2 686 000	0,00%
<i>Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle</i>	<i>2 880 213 735</i>	<i>2 875 213 735</i>	<i>2 820 213 735</i>	<i>2 840 213 735</i>	<i>0,71%</i>
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (régions)			447 129 770	467 129 770	4,47%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)			1 243 315 500	1 243 315 500	0,00%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (EPCI)			890 110 332	890 110 332	0,00%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes)			239 658 133	239 658 133	0,00%
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388 003 970	378 003 970	378 003 970	378 003 970	0,00%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0,00%
Dotations de compensation liées au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000	107 000 000	107 000 000	107 000 000	0,00%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000	6 822 000	6 822 000	6 822 000	0,00%
Dotations de garantie des versements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284 278 000	284 278 000	272 278 000	272 278 000	0,00%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650	48 020 650	48 020 650	48 020 650	0,00%
Collectivité territoriale de Guyane	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	0,00%
Neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085	122 559 085	122 559 085	122 559 085	0,00%
Dotations globales d'autonomie de la Polynésie française	90 552 000	90 552 000	90 552 000	90 552 000	0,00%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000 000				0,00%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire					0,00%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit de la collectivité de Corse confrontée à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire					0,00%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit de St-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire					0,00%
Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 641 930 057	3 825 351 987	4 016 619 586	4 016 619 586	0,00%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	1 000 000	1 000 000	3 000 000	3 000 000	0,00%
Compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)					0,00%
Soutien exceptionnel pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022		430 000 000			0,00%
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers					0,00%
Soutien exceptionnel, au titre de l'année 2023, pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie		1 500 000 000	400 000 000	400 000 000	0,00%
Compensation Lissage perte exceptionnelles de recettes taxes foncières propriétés bâties Communes nouvelles				3 300 000	0,00%
Compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants			24 700 000	24 700 000	0,00%
Fonds de sauvegarde des départements pour l'année 2024				52 862 037	0,00%
Compensation recettes résultant de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties				7 000 000	0,00%
Total	43 211 649 565	45 590 013 253	44 842 463 483	45 057 825 520	0,48%

B – Un contexte national qui devrait évoluer

Le nouveau gouvernement Bayrou a annoncé sa volonté de mettre rapidement à l'examen de l'assemblée et du Sénat un nouveau projet de loi de finances pour 2025, qui devrait entériner différentes mesures. Le gouvernement semble vouloir repartir du PLF ressorti de la commission mixte paritaire de mi-décembre.

Alors que la loi spéciale fait état d'une croissance des prélèvements sur les recettes de l'Etat de 0,48% par rapport à la LFI 2024, le PLF 2025 présenté par Michel Barnier et les discussions parlementaires prévoyaient un repli de 1,46% sur les mêmes prélèvements et intégrait des mesures contraignantes telles que :

- Un report de trois ans (en 2030) de la suppression progressive de la CVAE pour les entreprises (mesure rejetée lors de l'examen du PLF)
- Une augmentation d'un à trois jours du délai de carence dans la fonction publique ce qui conduirait à baisser le taux de remboursement du congé de maladie ordinaire à 90% au lieu de 100% actuellement.
- Un taux de FCTVA fixé à 14,850% (contre 16,404 % en 2024) avec une exclusion des dépenses de fonctionnement,

Il autorisait également la mise en place de certaines recettes nouvelles (versement transports, augmentation des DMTO...)

Le gouvernement et les assemblées ne se sont pas encore prononcées sur les nouveaux équilibres budgétaires, aussi la visibilité est actuellement très faible. Compte tenu de la situation de la dette de la France, il faut s'attendre à des propositions de réduction des dépenses publiques lors des discussions relatives au budget 2025 qui vont avoir lieu 1er trimestre 2025.

Dans le projet de PLF initial, globalement les outre-mer avaient été relativement épargnées et écartées de plusieurs mesures impactant les Collectivités, disposition qui ne semble pas, dans les discussions actuelles, remises en cause. **C'est donc sur la base d'un panier de recettes relativement stable que la Collectivité établira sa stratégie budgétaire 2025.**

C – Le contexte local

Au cours de l'année 2024, la Collectivité a signé avec l'Etat différents accords et contrats qui tracent les grandes lignes budgétaires de la période à venir, si aucune remise en cause n'intervient. Il s'agit notamment :

-Du nouvel accord structurel 2024-2026

-Du Contrat de convergence et de transformation 2024-2027

-Du Contrat local des Solidarités

Ils ont été complétés par la validation des nouveaux programmes européens 2021-2027.

Ainsi, tel que prévu dans l'accord structurel, la co-construction avec l'Etat et les acteurs locaux de la réforme de l'octroi de mer et du panier fiscal est toujours en cours et devrait comprendre un dispositif permettant à la CTG de disposer de ressources propres et de ne plus être tributaire du soutien financier exceptionnel de l'Etat.

Dans le cadre du nouvel accord structurel 2024-2026 l'Etat devrait renouveler en 2025 son soutien à la CTG à hauteur de 30 M€, dans la continuité de 2024.

Pour le calcul des dotations versées aux collectivités (DGF, Octroi de mer...) les populations municipales de Guyane ont été officialisées, au titre de l'exercice 2 025, comme suit :

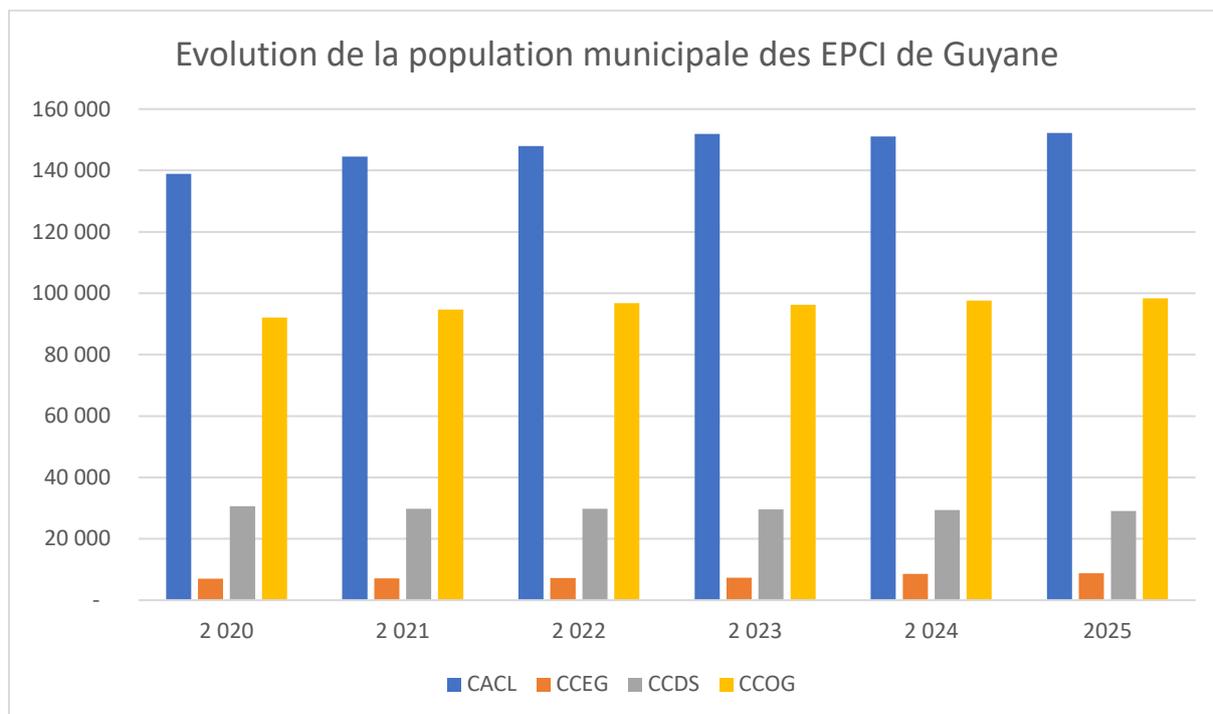
Communes	Populations municipales										
	2 020	%	2 021	%	2 022	%	2 023	%	2 024	%	2 025
Cayenne	61 268	3,89%	63 652	2,89%	65 493	0,71%	65 956	-3,77%	63 468	0,77%	63 956
Rémire-Montjoly	25 122	4,06%	26 143	0,82%	26 358	-2,14%	25 793	5,74%	27 274	-0,87%	27 037
Matoury	31 956	3,09%	32 942	1,57%	33 458	3,04%	34 474	0,97%	34 810	2,13%	35 551
Roura	3 783	-10,39%	3 390	2,01%	3 458	-0,64%	3 436	-0,79%	3 409	-0,79%	3 382
Macouria	14 202	9,86%	15 602	3,95%	16 219	17,68%	19 087	-1,26%	18 847	-0,21%	18 807
Montsinéry-tonnégrande	2 589	7,07%	2 772	6,67%	2 957	6,22%	3 141	4,90%	3 295	4,92%	3 457
Sous-total CACL	138 920	4,02%	144 501	2,38%	147 943	2,67%	151 887	-0,52%	151 103	0,72%	152 190
Régina	876	-1,26%	865	-1,27%	854	-1,17%	844	96,09%	1 655	0,12%	1 657
Saint-Georges	4 131	1,38%	4 188	1,36%	4 245	1,37%	4 303	4,69%	4 505	4,55%	4 710
Camopi	1 805	1,61%	1 834	1,64%	1 864	1,61%	1 894	13,31%	2 146	1,03%	2 168
Ouanary	200	10,00%	220	10,00%	242	9,92%	266	-5,64%	251	-20,32%	200
Sous-total CCEG	7 012	1,35%	7 107	1,38%	7 205	1,42%	7 307	17,11%	8 557	2,08%	8 735
Kourou	25 685	-2,83%	24 959	-0,22%	24 903	-0,39%	24 805	-0,78%	24 612	-0,58%	24 470
Sinnamary	2 919	-0,82%	2 895	-0,69%	2 875	-0,70%	2 855	-0,88%	2 830	-1,02%	2 801
Iracoubo	1 799	-1,45%	1 773	-1,41%	1 748	-1,09%	1 729	-1,27%	1 707	-1,29%	1 685
Saint-Elie	242	-10,74%	216	14,35%	247	-1,21%	244	-1,23%	241	-34,85%	157
Sous-total CCDS	30 645	-2,62%	29 843	-0,23%	29 773	-0,47%	29 633	-0,82%	29 390	-0,94%	29 113
Mana	10 894	3,12%	11 234	3,93%	11 675	-0,60%	11 605	1,37%	11 764	-3,40%	11 364
Saint-Laurent du maroni	42 612	6,96%	45 576	4,49%	47 621	3,26%	49 173	2,19%	50 250	2,95%	51 732
Maripasoula	13 227	-9,32%	11 994	-1,27%	11 842	-17,51%	9 768	-6,05%	9 177	-8,22%	8 423
Apatou	9 241	1,51%	9 381	1,08%	9 482	1,05%	9 582	2,46%	9 818	2,45%	10 059
Awala-Yalimapo	1 411	1,35%	1 430	1,33%	1 449	2,28%	1 482	2,29%	1 516	2,18%	1 549
Grand-Santi	7 918	9,85%	8 698	0,93%	8 779	0,91%	8 859	2,95%	9 120	2,96%	9 390
Papaïchton	6 668	-6,84%	6 212	-7,32%	5 757	-1,27%	5 684	-1,37%	5 606	-1,36%	5 530
Saul	152	0,00%	152	0,00%	152	0,66%	153	107,19%	317	-6,31%	297
Sous-total CCOG	92 123	2,77%	94 677	2,20%	96 757	-0,47%	96 306	1,31%	97 568	0,80%	98 344
Population Guyane	268 700	2,76%	276 128	2,01%	281 678	1,23%	285 133	0,52%	286 618	0,62%	288 382

La population municipale de la Guyane en 2024 progresse de 0,62 % contre +0,52% en 2023, +1,23% en 2022, +2,01% en 2021 et +2,76% en 2020 ; En dépit du ressenti (multiplication des embouteillages, augmentation de la collecte des déchets...), les données de l'INSEE font état d'une faible progression démographique en Guyane.

Nonobstant la problématique de la qualité du recensement pointée par les élus ainsi que l'ancienneté des données (la population officielle 2025 repose sur les données du recensement 2022), les données font apparaître :

- Une poursuite du recul démographique des communes de la CCDS, rendant compte du problème aigu d'attractivité de ce territoire,
- Un fléchissement de la reprise de la croissance démographique de la CCOG (+0,80% en 2025, contre +1,31% en 2024 et -0,47% en 2023) compte tenu de la poursuite de la baisse de la population des communes de Maripasoula (-8,22% en 2025 contre -6,05% en 2024 et -17,51% en 2023) et Papaïchton (-1,36% en 2025 et -1,37% en 2024) et du repli de la population de Mana (-3,40%) ; Sur la période 2020-2025, les communes de Maripasoula et Papaïchton ont enregistré des reculs démographiques de respectivement -36,32% et -17,07%, qui affectent fortement leurs ressources ;

- Après un repli de -0,52% en 2024, une reprise de la croissance démographique de la CACL (+0,72%) en dépit de la baisse des populations de Rémire-Montjoly (-0,87%), Roura (-0,79%) et Macouria (-0,21%),
- La hausse démographique de la CCEG (+2,08%) en raison du dynamisme de la population de l'ensemble des communes à l'exception de Ouanary (-20,32%).



En matière économique, les recettes de la Collectivité restent dynamiques (octroi de mer, taxe sur les carburants, DMTO) du fait du dynamisme démographique, d'un développement économique peu ralenti ainsi que de la poursuite des constructions publiques et de logement. Elles devraient donc être globalement conformes aux prévisions initiales de l'accord structurel.

UNE RETROSPECTIVE 2019-2023 QUI TEMOIGNE D'UN DYNAMISME DES RECETTES, MALGRE UNE SITUATION ENCORE DELICATE

Sur cette période, les grandeurs essentielles de la CTG se présentent ainsi¹ :

	Synthèse des SIG et de la variation de FR									
	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	
Recettes réelles nettes de fonctionnement	413 583 779	-9,06%	376 126 617	17,73%	442 826 968	5,36%	466 544 662	9,67%	511 667 685	
Dépenses réelles nettes de fonctionnement	362 948 162	1,63%	368 850 072	-4,62%	351 804 606	10,92%	390 226 582	5,15%	410 330 051	
<i>Dont charges de personnel</i>	150 515 552	4,18%	156 806 648	2,99%	161 501 670	4,71%	169 101 161	4,73%	177 096 269	
Résultat de gestion	50 635 617	-85,63%	7 276 545	1150,90%	91 022 362	-16,15%	76 318 080	32,78%	101 337 634	
Résultat courant	45 982 399	-93,17%	3 142 426	2745,33%	89 412 341	-24,16%	67 806 889	34,12%	90 939 315	
Résultat financier	- 3 089 564	22,91%	- 3 797 237	748,43%	- 32 216 987	-86,57%	- 4 325 288	-40,35%	- 2 579 939	
Résultat exceptionnel	3 129 944	167,44%	8 370 744	-7,69%	7 726 660	-23,11%	5 941 026	247,48%	20 644 117	
Résultat de l'exercice	46 022 779	-83,23%	7 715 932	741,40%	64 922 013	6,93%	69 422 626	57,01%	109 003 493	
Capacité d'autofinancement (CAF)	51 733 489	-80,13%	10 277 712	537,22%	65 491 210	13,77%	74 507 842	36,58%	101 765 911	
Remb. Emprunt	15 567 812	-0,31%	15 518 789	-21,13%	12 239 156	14,58%	14 023 479	-1,02%	13 880 819	
CAF nette	36 165 676	-114,49%	- 5 241 077	-1116,05%	53 252 054	13,58%	60 484 363	45,30%	87 885 091	
Recettes réelles d'investissement	62 350 029	57,64%	98 291 307	-23,37%	75 316 390	26,91%	95 581 184	-2,99%	92 725 436	
Dépenses réelles d'investissement	65 280 919	103,72%	132 990 812	4,12%	138 465 498	-10,66%	123 699 670	83,36%	226 817 490	
Besoin (-) ou capacité (+) de financement	33 234 786	-220,18%	- 39 940 581	-75,22%	- 9 897 054	-427,03%	32 365 877	-242,76%	- 46 206 963	
Emprunts mobilisés	-	0,00%	11 000 000	202,27%	33 250 000	-39,85%	20 000 000	111,93%	42 385 000	
Variation du fonds de roulement	33 234 786	-187,08%	- 28 940 581	-180,69%	23 352 946	124,24%	52 365 877	-107,30%	- 3 821 963	
Fonds de roulement final	60 928 598	-47,50%	31 988 017	73,01%	55 340 963	94,62%	107 706 839	-3,55%	103 884 877	
ratio de désendettement	2,36	384,74%	11,45	-81,50%	2,12	-8,31%	1,94	-12,36%	1,70	
Encours de dette (31/12)	122 170 179	-3,70%	117 651 390	17,86%	138 662 234	4,31%	144 638 755	19,71%	173 142 936	
Taux d'épargne brute (hors éléments exceptionnels)	12,51%	-78,15%	2,73%	441,24%	14,79%	7,98%	15,97%	24,54%	19,89%	
<i>Atténuation de charges de personnel</i>	1 328 151	11,85%	1 485 473	1,99%	1 515 065	-1,74%	1 488 630	17,25%	1 745 490	
<i>Dotations</i>										
<i>Charges de personnel nettes</i>	149 187 401	4,11%	155 321 175	3,00%	159 986 605	4,77%	167 612 530	4,62%	175 350 779	
<i>Charges de pers. / dépenses réelles fct (en %)</i>	41,47%	2,51%	42,51%	7,98%	45,91%	-5,60%	43,33%	-0,40%	43,16%	
<i>Charges de pers. Nettes / dépenses réelles fct (en %)</i>	41,10%	2,45%	42,11%	7,99%	45,48%	-5,55%	42,95%	-0,51%	42,73%	
Recettes investissement / dépenses investissement	95,51%		73,91%		54,39%		77,27%		40,88%	
Total dépenses investissement	687 254 389									
Total recettes investissement	424 264 346									
Taux de couverture	61,73%									
Solde	-262 990 043									
Cumul CAF nette	232 546 108									
Reste à financer	- 30 443 936									
Mobilisation d'emprunts	106 635 000									
Variation du fonds de roulement	76 191 064									
Fonds de roulement initial	27 693 812									
Fonds de roulement final	103 884 877									

A – Les recettes de fonctionnement

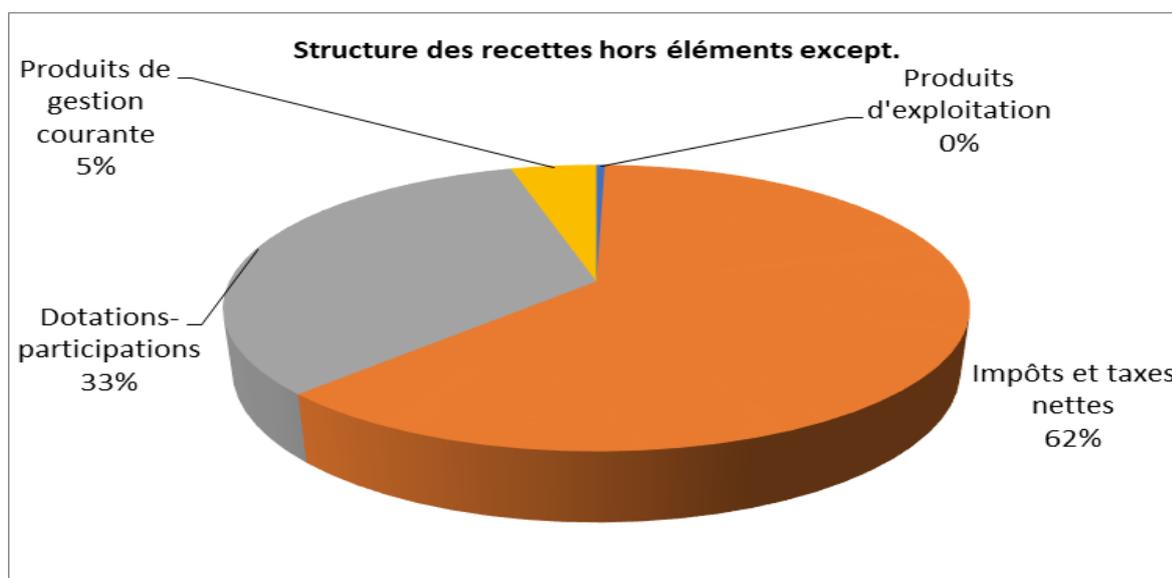
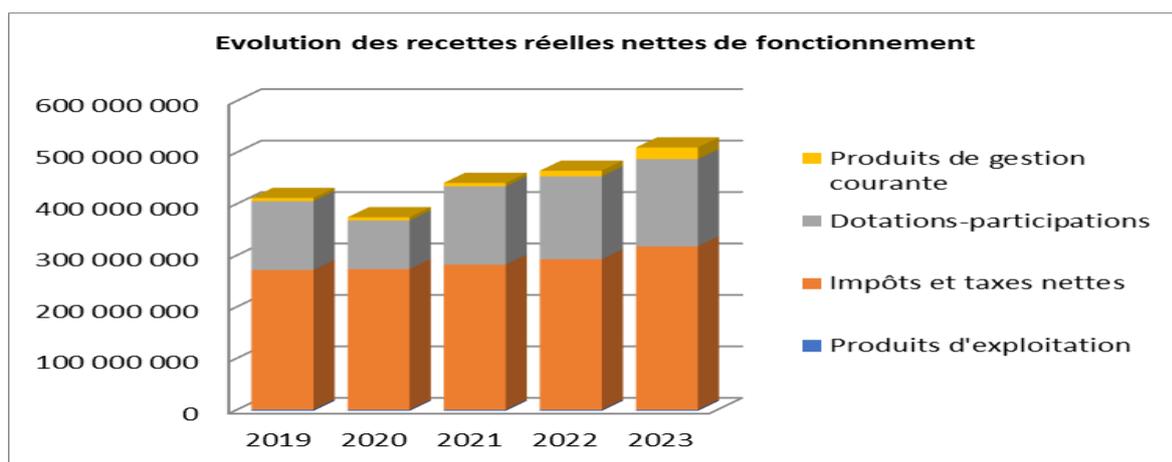
Les recettes réelles nettes de fonctionnement² sont passées de 414 M€ en 2019 à 512 M€ en 2023 enregistrant une croissance de 23,72% compte tenu principalement du dynamisme des recettes fiscales (Taxes sur les carburants, octroi de mer, taxes sur les ménages et les entreprises et compensations de l'Etat) et des dotations exceptionnelles versées par l'Etat en 2019 (accord de méthode), puis dans le cadre des accords structurels.

Elle se ventilent principalement comme suit :

	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023
Produits d'exploitation	2 472 802	-18,1%	2 025 315	5,5%	2 137 388	3,4%	2 210 105	0,8%	2 228 544
Impôts et taxes (nets du 014)	271 337 927	0,7%	273 338 301	3,1%	281 917 091	3,7%	292 256 421	8,6%	317 396 668
Dotations - participations	133 631 214	-29,4%	94 398 993	61,0%	151 959 210	5,9%	160 968 360	5,2%	169 342 906
Produits de gestion courante	6 141 836		6 364 008	7,1%	6 813 279	63,1%	11 109 776	104,3%	22 699 568
		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	
Recettes réelles de fonctionnement	413 583 779	-9,1%	376 126 617	17,7%	442 826 968	5,4%	466 544 662	9,7%	511 667 685
Production immobilisée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Production stockée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Recettes de fonctionnement	413 583 779	-9,1%	376 126 617	17,7%	442 826 968	5,4%	466 544 662	9,7%	511 667 685

¹ Sources : Comptes administratifs CTG 2019 à 2 023

² Hors atténuations de charges, reversement de produits et produits exceptionnels



- **Les impôts et taxes qui représentaient 62% des recettes nettes en 2023** affichent une progression de 16,97% sur la période et se décomposent principalement ainsi :
- La taxe sur les carburants, qui après s'être repliée entre 2019 et 2022, progresse de 21,41% en 2023 à 63 M€, en hausse néanmoins modérée par rapport à son niveau de 2019 (+ 5,16 % à 60 M€),
 - L'octroi de mer régional très dynamique qui passe de 36 M€ en 2019 à 57 M€ en 2023 (+ 58,34%) avec néanmoins un ralentissement en 2023 (+2,84%). Le dynamisme de cette ressource sur la période témoigne de la vivacité de la consommation.
 - Les taxes foncières et d'habitation qui s'élevaient à environ 46 M€ en 2019 et 2020 ont disparues cette dernière année et ont été remplacées par des fractions compensatoires qui ont fortement progressé en 2022 (51 M€) et 2023 (55 M€),
 - Le fonds national des DMTO évolue de manière erratique sur la période mais affiche un certain dynamisme puisque de 11 M€ en 2019, il s'élève à 32 M€ en 2023 après enregistré un pic de 40 M€ en 2020.
 - La taxe sur les conventions d'assurance qui passe de 24 M€ à 30 M€ sur la période (+22,81%)

- La CVAE et les fractions compensatoires mises en place dans le cadre de la suppression progressive de la ressource passent de 14,2 M€ en 2019 à 26 M€ en 2023 (+82,90%),
 - A noter que le niveau du poste “autres impôts et taxes” en 2019 intègre une attribution au titre du fonds de solidarité en faveur des régions d’un montant de 26,8 M€.
- **Les dotations- participations qui constituaient 33% des recettes nettes en 2023** affichent une progression de 16,97% sur la période et se décomposent principalement ainsi :
- Le poste “Autres” qui passent de 39 M€ à 79 M€ en 2023 et qui est responsable en grande partie de l’évolution des dotations-participations sur la période, est notamment constitué :
 - De la compensation par l’Etat des 27 M€ d’octroi de mer qu’il a octroyé aux communes ;
 - Des contributions exceptionnelles de l’état dans le cadre de l’accord de méthode (5M€ en 2019) et des accords structurels (30 M€ en 2021 et 40 M€ en 2022 et 2023) ;
 - A noter qu’en 2020, le poste intègre l’annulation d’un rattachement non régularisé de 25 M€ de dotations exceptionnelles de l’Etat datant de 2018 qui minore son niveau de manière anormal et de manière général, le montant des dotations-participations de cet exercice.
 - La DGF et ses composantes évolue de manière modérée, passant de 50,9 M€ en 2019 à 52,9 M€ en 2023 (+3,93 %),
 - La DGD du Département et de la Région qui stagne à 12,6 M€,
 - La DCRTP qui se replie de 6,6 M€ en 2019 à 6,1 M€ en 2023 (-6,50%),
 - La dotation versée au titre de l’APA qui baisse de 4,6 M€ en 2019 à 4,2 M€ en 2023
 - Les “autres dotations” rassemblent de nombreuses ressources et plafonnent entre 13 et 14M€ sur la période.

Les produits de gestion courante d’un montant de 6 M€ environ se composent notamment :

- Des revenus des immeubles (1,4 M€ en 2019 – 1,6 M€ en 2023 : + 15,36%)
- Des recouvrements sur les bénéficiaires de l’action sociale (926 K€ en 2019 – 882 K€ en 2020 ; 2,8 M€ en 2021 ; 143 K€ en 2023)
- Des recouvrements sur les organismes de sécurité sociale dans le domaine de l’action sociale (501 K€ en 2019 ; 1,7 M€ en 2023)
- En 2022 et 2023 de produits exceptionnels qui portent le chapitre à respectivement 11,1 M€ et 22,7 M€ en raison de :
 - En 2022, de +2,5 M€ sur l’éducation, +1,8 M€ sur les produits divers et 2,4 M€ sur des actions diverses (actions économiques...)

- En 2023, de + 1,6 M€ sur les actions économiques, + 1,7 M€ au titre de l’insertion sociale et +11,3 M€ au titre du RSA, à l’origine de la forte croissance du poste.

Les produits d’exploitation d’environ 2 M€/ an se composent principalement des redevances périscolaires (982 K€ en 2019 – 1,1 M€ en 2023).

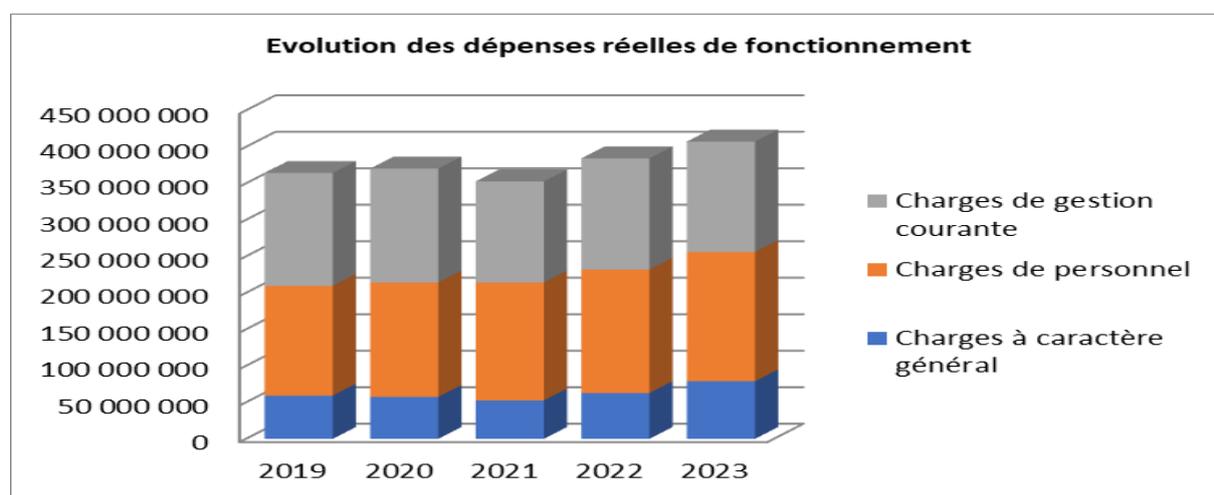
B – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles nettes de fonctionnement³ sont passées de 363 M€ en 2019 à 410 M€ en 2023 enregistrant une croissance de 13,05% bien inférieure à la progression des recettes de 23,72%.

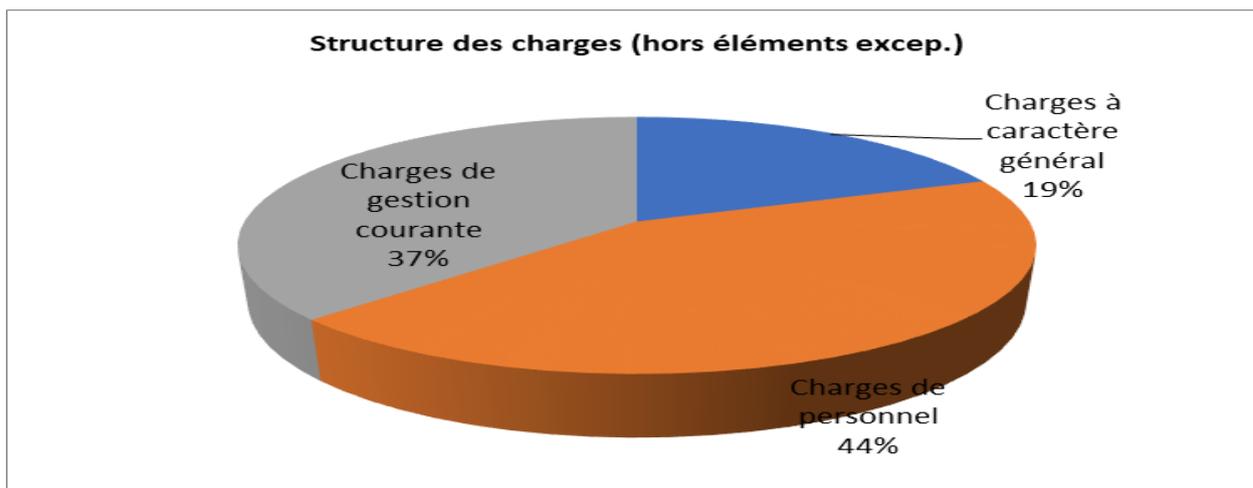
La croissance des dépenses nettes résulte de forte hausse des charges de personnel (+17,66%) et des charges à caractère général (+33,21%) alors que les charges de gestion courante n’augmentaient que de 1%.

Les dépenses réelles nettes se décomposent ainsi :

	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023
Charges de personnel	150 515 552	4,2%	156 806 648	3,0%	161 501 670	4,7%	169 101 161	4,7%	177 096 269
Charges à caractère général	59 254 332	-3,0%	57 449 231	-8,4%	52 645 376	19,3%	62 825 677	25,6%	78 931 357
Atténuations de chages	1 328 151	11,8%	1 485 473	2,0%	1 515 065	-1,7%	1 488 630	17,3%	1 745 490
Autres charges de gestion courante	51 486 055	7,4%	55 292 216	-2,8%	53 737 028	12,2%	60 269 954	7,7%	64 930 719
Contributions obligatoires	32 239 432	0,3%	32 328 577	4,8%	33 871 846	1,9%	34 513 938	2,0%	35 214 824
Participations	2 691 291	-36,0%	1 723 768	-22,9%	1 329 294	12,2%	1 491 354	-13,4%	1 291 110
Subventions	68 089 650	-2,0%	66 735 105	-25,6%	49 669 433	13,0%	56 123 195	-11,2%	49 855 235
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0,0%	0	0,0%	565 023	1207,9%	7 389 934	-35,6%	4 756 027
<i>Sous total charges de gestion courante</i>	<i>154 506 429</i>	<i>1,0%</i>	<i>156 079 666</i>	<i>-10,8%</i>	<i>139 172 624</i>	<i>14,8%</i>	<i>159 788 374</i>	<i>-2,3%</i>	<i>156 047 915</i>
Dépenses réelles nettes de fonct.	362 948 162	1,6%	368 850 072	-4,6%	351 804 606	10,9%	390 226 582	5,2%	410 330 051



³ Nettes des atténuations de charges et avant charges financières et charges exceptionnelles



- En 2019, avec un montant de 151 M€, **les charges de personnel** constituaient le deuxième poste de dépenses après les charges de gestion courante (154 M€) ; A compter de 2020, elles deviennent le premier poste de charges et représentent en 2023, 44% des dépenses réelles nettes. Sur la période, elles sont passées de 151 M€ à 177 M€ en 2023 enregistrant une croissance de 17,66 % bien supérieure à la progression des dépenses (+13,05%).
- Sur la période, **les charges à caractère général** affichent tout d’abord un repli entre 2019 (59 M€) et 2021 (52,6 M€) puis une très forte hausse en 2022 (+19,3% à 63 M€) et 2023 (+25,6 % à 79 M€).

En 2020, du fait du COVID en particulier, le repli du chapitre ressort à -3,05% (-1,8 M€) alors que l’économie sur les versements aux organismes de formation s’élève à 6,1 M€ et que par ailleurs on assiste à un net recul en particulier, des fêtes et cérémonies (-1 M€), des frais de colloques et de séminaires (-700 K€), et des locations immobilières (-560 K€); La baisse du chapitre est en effet fortement atténuée par l’évolution importante des frais de gardiennage (+1,4 M€), des contrats de prestations de services et le transport de personnel extérieur (+1,8 M€), des charges d’assurance (+821 K€)⁴, et des locations diverses (+880K€) et de charges diverses (+1,6 M€).

En 2021, le repli est plus significatif à - 8,36% (-4,8 M€) compte tenu de la diminution des contrats de prestations de services (-2,5 M€), des frais de Gardiennage (-1 M€) et des assurances (-500 K€) et de la poursuite du recul des fêtes et cérémonies (-300 K€).

A compter de 2022, le chapitre progresse très fortement de + 10 M€ (+19,34%) et + 16 M€ en 2023 (+25,64%) en raison de la hausse des contrats de prestations de services, des frais de gardiennage, du transport de personnel extérieur...

Sur la période 2019 – 2023, le chapitre augmente de 19,7 M€ en raison de :

- + 4,4 M€ sur les contrats de prestations de services dont la composition à changer puisque les transports (scolaires...) qui constituaient 78% du poste en 2019, en représentent 94 % en 2023 et passent de 13 M€ en 2019 à 20 M€ en 2023 (+6,8 M€),
- + 4,6 M€ sur les transports extérieurs à la collectivité (dont +3 M€ sur le transport scolaires)

⁴ Paiement exceptionnel d’une assurance dommage construction

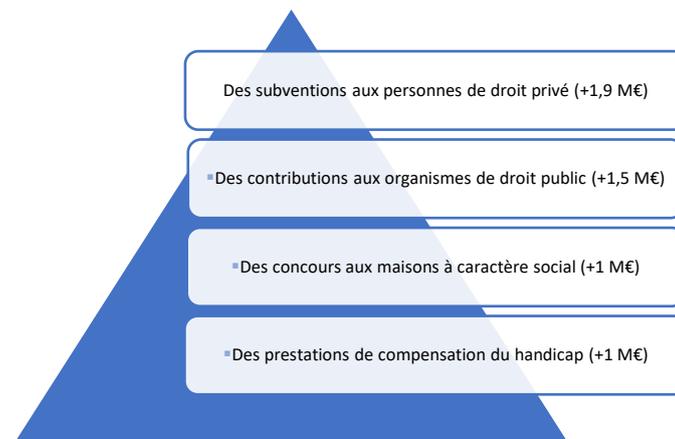
- + 2,1 M€ sur les frais de gardiennage
 - + 1,8 M€ sur les versements aux organismes de formation et les frais de formation,
 - + 1,1 M€ sur les locations (autres que les immeubles, véhicules...)
 - + 0,9 M€ sur les fournitures de voirie
 - + 1,4 M€ sur des charges diverses
- Les **charges de gestion courante** sont globalement stables sur la période passant de 155 M€ en 2019 à 156 M€ en 2023 avec un pic de 159 M€ en 2022 et un creux de 139 M€ en 2021.

Elles se ventilent principalement entre les postes suivants :

- Les organismes publics divers qui recouvrent en grande partie les dotations versées aux satellites de la CTG ; elles ont enregistré une baisse entre 2019 (23 M€) et 2021 (14 M€) ; A compter de 2022, les concours sont en croissance importante (+10 %/an) mais demeurent inférieurs au niveau de 2019. Le repli des charges en 2021 résulte principalement de la baisse des dotations aux groupements (-13 M€) puisque l'exercice 2020 avait enregistré le versement de deux années d'attribution de compensation à la CACL.

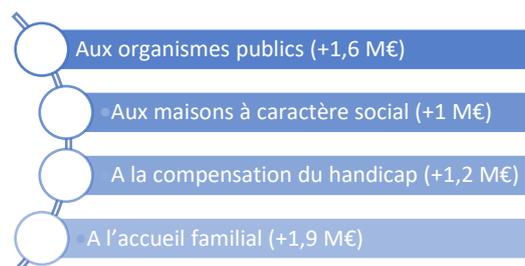
Le pic enregistré en 2022 sur le chapitre résulte notamment :

- De la prise en compte de créances admises en non-valeur (+7,4 M€)
- De l'augmentation :



En 2023, la baisse du chapitre (-3,7 M€) résulte en particulier des effets conjugués :

- De la réduction du montant des créances admises en non-valeur (- 3 M€) et de la baisse des subventions aux entreprises (-6,4 M€) consécutive notamment aux perturbations sur les dessertes intérieures,
- De la croissance des concours :



Cependant, les recettes et les dépenses examinées ci-dessous contiennent des éléments exceptionnels qui ne permettent pas d'apprécier la situation réelle de la collectivité.

Ces éléments peuvent être estimés ainsi :

Eléments exceptionnels de produits	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations exceptionnelles Etat			30 000 000	40 000 000	40 000 000
Produits divers de gestion courante					
RSA					11 261 608
Administration générale				1 406 597	763 035
Enseignement				2 525 133	149 093
Apprentissage		1 915 869			
Santé et action sociale				982 045	1 544 949
Insertion sociale				790 443	1 725 592
Action économique				672 913	1 607 124
Total	-	1 915 869	30 000 000	46 377 130	57 051 402

Eléments exceptionnels de charges	2019	2020	2021	2022	2023
Autres groupements	2 043 883	9 197 500			
Créances admises en non valeur				7 389 934	4 350 778
Total charges exceptionnelles	2 043 883	9 197 500	-	7 389 934	4 350 778

Alors qu'en données brutes, les recettes et les dépenses progressent respectivement de 23,72% et 13,5%, en données corrigées, les recettes et les dépenses augmentent respectivement de 9,9% et 12,5%.

Le taux d'augmentation des dépenses est donc en réalité légèrement supérieur à celui des recettes, soulignant l'effet ciseau à laquelle notre territoire est confronté qui n'apparaît pas dans l'examen des données brutes.

Sur ces bases, le résultat de gestion brut et corrigé ressort comme suit :

Evolution du résultat de gestion	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	Evol 19-23
Recettes réelles nettes de fct	413 583 779	-9,1%	376 126 617	17,7%	442 826 968	5,4%	466 544 662	9,7%	511 667 685	23,7%
Eléments exceptionnels de produits	-		1 915 869		30 000 000		46 377 130		57 051 402	
Recettes réelles nettes de fct corrigées	413 583 779	-9,5%	374 210 748	10,3%	412 826 968	1,8%	420 167 532	8,2%	454 616 283	9,9%
Dépenses réelles nettes de fct	362 948 162	1,6%	368 850 072	-4,6%	351 804 606	10,9%	390 226 582	5,2%	410 330 051	13,1%
Eléments exceptionnels de charges	2 043 883		9 197 500		-		7 389 934		4 350 778	
Dépenses réelles nettes de fct corrigées	360 904 278	-0,3%	359 652 572	-2,2%	351 804 606	8,8%	382 836 648	6,0%	405 979 273	12,5%
Résultat de gestion	50 635 617	-85,6%	7 276 545	1150,9%	91 022 362	-16,2%	76 318 080	32,8%	101 337 634	100,1%
Résultat de gestion corrigé	52 679 500	-72,4%	14 558 176	319,2%	61 022 362	-38,8%	37 330 883	30,3%	48 637 010	-7,7%

De manière globale et en dépit des apparences affichées par le résultat de gestion brut, le résultat de gestion corrigé en 2023 est inférieur à celui de 2019 et 2021 ;

La forte hausse des recettes corrigées en 2021 (+10,3%) alors que les dépenses corrigées reculaient de 2,2 % a généré une forte croissance du résultat corrigé (+319% à 61 M€); En 2022 il est fortement obéré par l'augmentation importante des dépenses corrigées (+8,8 % en 2022) dans un contexte de forte atténuation de la hausse des recettes nettes (+1,8%); En conséquence, le résultat de gestion corrigé 2022 est en repli de 38,8 % par rapport à 2021 à 37 M€.

En 2023, il se redresse à 48 M€ (+30%) compte tenu d'une hausse de 8,2 % des recettes nettes plus importante que celles des dépenses nettes qui n'ont progressé que de 6% avec toutefois une dépense non comptabilisée d'environ 4 M€ sur le transport aérien résultant des perturbations sur la desserte.

La politique d'amortissement et de provisions sur la période ressort comme suit :

	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023
Reprise sur amortissements	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Neutralisation des amortissements	20 479 551	-7,55	18 932 886	48,93	28 196 869	14,52	32 292 115	5,08	33 933 798
Dotations aux amortissements	29 528 657	-5,88	27 791 849	33,60	37 130 218	16,63	43 303 589	8,98	47 190 233
Quote part de subventions virées au CR	3 338 397	153,32	8 456 890	5,63	8 933 349	-32,52	6 028 259	240,72	20 539 779
Solde net amortissement	-5 710 709		-402 072		0		-4 983 215		7 283 345
Reprise sur provisions	7 664 575	7,25	8 220 415	75,07	14 391 610	-75,72	3 494 042	12,64	3 935 524
Dotations aux provisions	3 268 687	6,94	3 495 571	102,21	7 068 282	-85,94	993 760	8,42	1 077 409
Solde provision	4 395 889		4 724 844		7 323 328		2 500 282		2 858 115
Solde amortissements et provisions	-1 314 821		4 322 771		7 323 328		-2 482 933		10 141 460

En dépit du montant élevé croissant des amortissements (30 M€ en 2019 ; 47 M€ en 2023) traduisant l'amélioration de la qualité comptable à la CTG, la politique de neutralisation qui ne porte en 2022 et 2023 que sur les comptes 204, et l'amortissement des subventions⁵ ne pèse que marginalement sur le résultat de gestion (-5,7 M€ en 2019 ; - 5 M€ en 2022 ; - 0,4 M€ en 2020) et procure même une ressource en 2023 (+7,3 M€).

Pour ce qui concerne les provisions, les reprises sont supérieures aux dotations sur toute la période.

De ce fait, la politique combinée d'amortissement et de provisions de la CTG lui procure plutôt des ressources (4,3 M€ en 2020 ; 7,3 M€ en 2021 ; 10 M€ en 2023) qu'elle ne pèse sur son résultat de gestion (-1,3 M€ en 2019 et -2,5 Me en 2022).

Le résultat financier retrace le remboursement du service de la dette et s'améliore sur la période ; Il progresse fortement entre 2019 (-3 M€) et 2 021 (32,3 M€), cette dernière année intégrant à hauteur de respectivement 16,9 M€ et 13 M€, l'indemnité actuarielle et les frais financiers liés à l'extinction de la dette toxique. En 2022, les 4,4 M€ de frais financiers comprennent un reliquat de 0,9 M€ de pertes de change qui permettent de boucler l'opération de manière définitive.

Les frais financiers 2023 ressortent à 2,6 M€ à un niveau inférieur à celui de 2019 (3 M€) pour un endettement qui a progressé passant de 122 M€ fin 2019 à 139 M€ fin 2021 et 145 M€ fin 2022.

Les variations du résultat exceptionnel⁶ (qui pèse peu dans le résultat total) sont sans impact significatif.

Compte tenu des éléments qui précèdent, **les résultats et les CAF non corrigés et corrigés** ressortent ainsi :

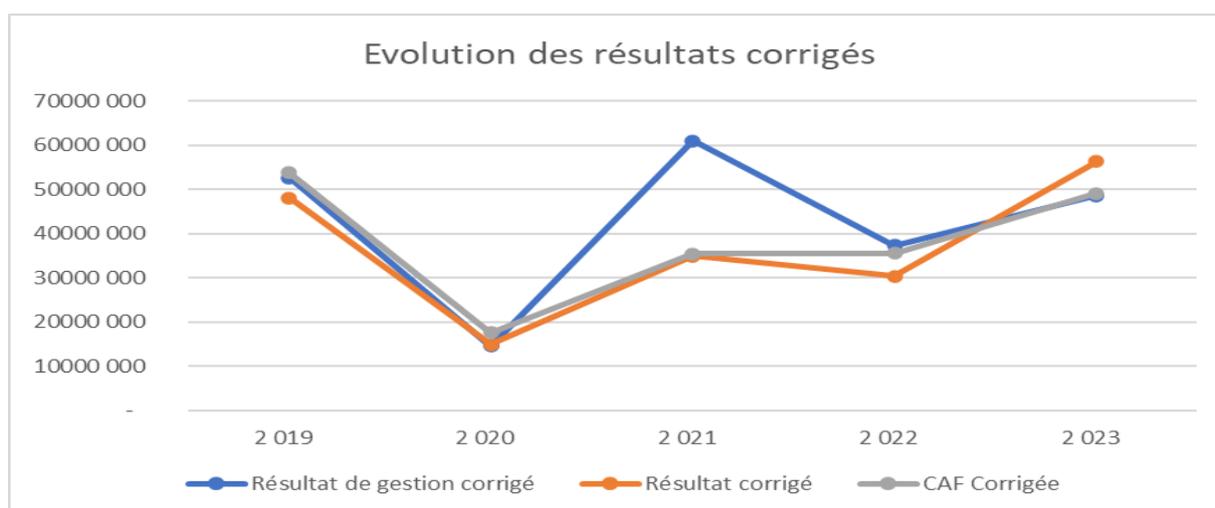
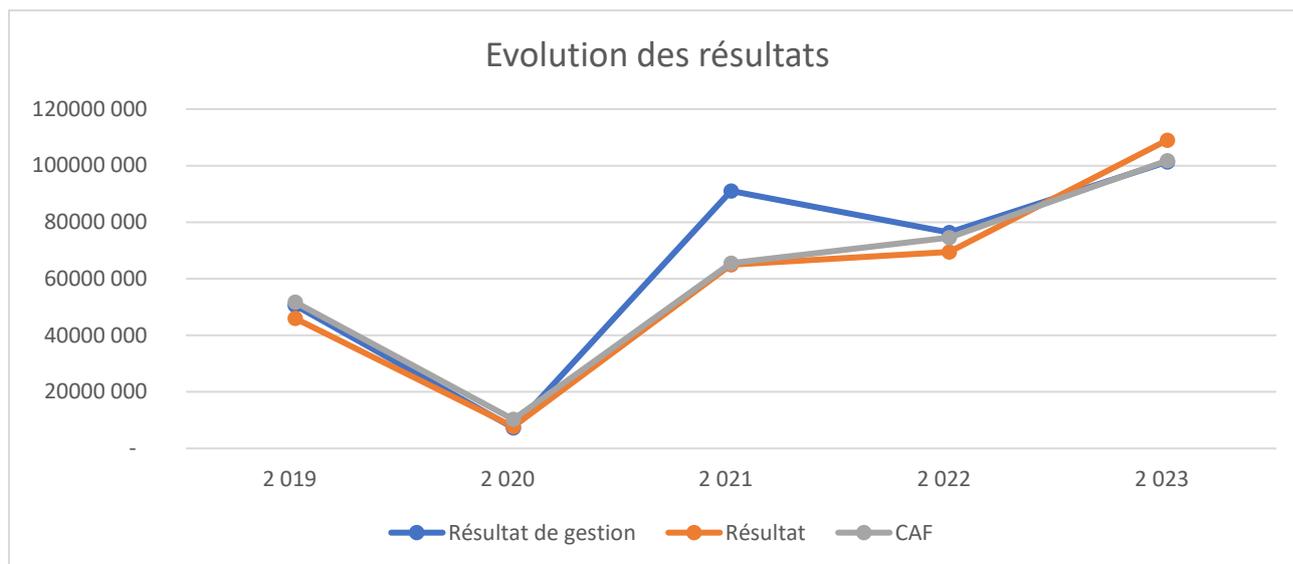
Soldes non corrigés	2 019	%	2 020	%	2 021	%	2 022	%	2 023
Résultat de gestion	50 635 617	-85,63%	7 276 545	1150,90%	91 022 362	-16,15%	76 318 080	32,78%	101 337 634
Solde opérations amort et prov	- 1 314 821	-428,77%	4 322 771	69,41%	7 323 328	-133,90%	2 482 933	-508,45%	10 141 460
Résultat financier	- 3 089 564	22,91%	3 797 237	748,43%	32 216 987	-86,57%	4 325 288	-40,35%	2 579 939
Résultat exceptionnel	- 208 453	-58,67%	86 146	1300,75%	1 206 689	-92,77%	87 232	-219,61%	104 337
Résultat	46 022 779	-83,23%	7 715 932	741,40%	64 922 013	6,93%	69 422 626	57,01%	109 003 493
CAF	51 733 489	-80,13%	10 277 712	537,22%	65 491 210	13,77%	74 507 842	36,58%	101 765 911
Soldes corrigés	2 019	%	2 020	%	2 021	%	2 022	%	2 023
Résultat de gestion corrigé	52 679 500	%	14 558 176	%	61 022 362	%	37 330 883	%	48 637 010
Solde opérations amort et prov	- 1 314 821	-428,77%	4 322 771	69,41%	7 323 328	-133,90%	2 482 933	-508,45%	10 141 460
Résultat financier	- 3 089 564	22,91%	3 797 237	748,43%	32 216 987	-86,57%	4 325 288	-40,35%	2 579 939
Résultat exceptionnel	- 208 453	-58,67%	86 146	1300,75%	1 206 689	-92,77%	87 232	-219,61%	104 337
Résultat	48 066 663	-68,80%	14 997 564	132,85%	34 922 013	-12,85%	30 435 430	84,99%	56 302 869
CAF	53 777 372	-67,35%	17 559 344	102,12%	35 491 210	0,08%	35 520 645	38,13%	49 065 286

⁵ Quote-part de subvention virée au compte de résultat des biens amortis

⁶ Hors quote part des subventions virées au compte de résultat

Alors que les résultats non corrigés font apparaître un résultat et une CAF en très forte progression (+136,85% pour le résultat et + 96,71% pour la CAF) ; les résultats corrigés sont plus modérés avec un résultat qui progresse sur la période de 17,13% et une CAF qui recule de 8,76%, la CAF 2023 d'un montant de 49 M€ étant inférieure à la CAF 2019 (54 M€) et intègre en outre une charge non comptabilisée de 4 M€.

Cependant depuis 2020, la CAF corrigée est en croissance constante (18 M€ en 2020 ; 35 M€ en 2021 et 2022 ; 49 M€ en 2023) et tend à rejoindre la CAF 2019 (54 M€) traduisant l'amélioration de la situation financière de la collectivité.



En dépit de la progression de l'encours de dette, l'évolution de la CAF permet au ratio de désendettement corrigé de se maintenir à un bon niveau (moins de 4 années de CAF).

Ratio de désendettement	2 019	%	2 020	%	2 021	%	2 022	%	2 023
Encours de dette	122 170 179	-3,70%	117 651 390	17,86%	138 662 234	4,31%	144 638 755	19,71%	173 142 936
CAF	51 733 489	-80,13%	10 277 712	537,22%	65 491 210	13,77%	74 507 842	36,58%	101 765 911
CAF corrigée	53 777 372	-67,35%	17 559 344	102,12%	35 491 210	0,08%	35 520 645	38,13%	49 065 286
Ratio de désendettement (en années)	2,36	384,74%	11,45	-81,50%	2,12	-8,31%	1,94	-12,36%	1,70
Ratio de désendettement corrigé (en années)	2,27	194,93%	6,70	-41,69%	3,91	4,22%	4,07	-13,34%	3,53
Plafond (en années)	8,00		8,00		8,00		8,00		8,00

Sur la période, la **CAF nette cumulée est positive et ressort à 232,5 M€** ; Corrigée des éléments exceptionnels elle s'élèverait à 120 M€.

	2 019		2 020		2 021		2 022		2 023	Cumuls
CAF	51 733 489		10 277 712		65 491 210		74 507 842		101 765 911	303 776 163
Remb. capital des emprunts	15 567 812		15 518 789		12 239 156		14 023 479		13 880 819	71 230 056
Capacité d'autofinancement nette	36 165 676		- 5 241 077		53 252 054		60 484 363		87 885 091	232 546 108
	2 019		2 020		2 021		2 022		2 023	Cumuls
CAF corrigée	53 777 372		17 559 344		35 491 210		35 520 645		49 065 286	191 413 857
Remb. capital des emprunts	15 567 812		15 518 789		12 239 156		14 023 479		13 880 819	71 230 056
CAF nette corrigée	38 209 560		2 040 555		23 252 054		21 497 166		35 184 467	120 183 802

De 2019 à 2023, la **CTG a mené un programme d'investissement d'un montant de 687 M€ financé par 424 M€ de ressources définitives⁷** affichant ainsi un taux de cofinancement moyen de 61,73%.

Le programme d'investissement ressort ainsi :

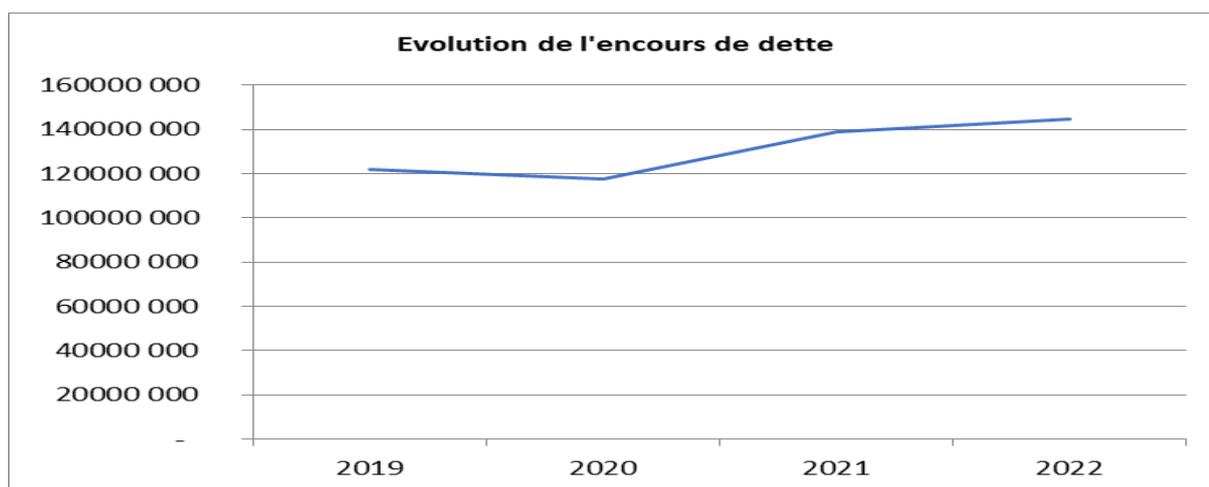
	2 019	%	2 020	%	2 021	%	2 022	%	2 023	Total
Immobilisations incorporelles	7 480 768	-7,40	6 927 328	-30,58	4 808 658	-43,75	2 704 851	16,36	3 147 270	25 068 875
Immobilisations corporelles	7 328 194	18,36	8 673 411	100,80	17 415 890	18,62	20 658 456	49,56	30 897 074	84 973 026
Immobilisations en cours	35 684 487	85,20	66 086 153	4,63	69 145 236	-4,79	65 835 453	48,48	97 755 167	334 506 496
Subventions investissement et équip. versées	14 091 682	162,06	36 927 989	5,68	39 024 823	-22,52	30 237 783	210,83	93 986 756	214 269 033
Opérations sous mandat	376 320	1762,18	7 007 746	4,94	7 353 991	-54,56	3 341 977	-86,69	444 895	18 524 929
Autres dépenses d'investissement	319 468	2206,39	7 368 185	-90,27	716 900	28,49	921 150	-36,35	586 327	9 912 030
Dépenses réelles d'investissement	65 280 919	103,72	132 990 812	4,12	138 465 498	-10,66	123 699 670	83,36	226 817 490	687 254 389

La collectivité a réalisé principalement pour **444 M€ d'investissement en maîtrise d'ouvrage directe, cofinancée 214 M€ d'opérations et réalisée pour 18 M€ d'opérations sous mandat.**

Le financement de ce programme d'investissement a été effectué ainsi :

	2019-2023
Total dépenses investissement	687 254 389
Total recettes investissement	424 264 346
Taux de couverture	61,73%
Solde	- 262 990 043
Cumul CAF nette	232 546 108
Reste à financer	- 30 443 936
Mobilisation d'emprunts	106 635 000
Variation du fonds de roulement	76 191 064

⁷ Hors CAF nette et emprunts



Le différentiel entre les recettes définitives obtenues et le programme d'investissement s'est élevé à – 263 M€ et a été financé partiellement par le cumul de CAF nette de 232 M€, générant un besoin de financement de -30 M€ ; Ce dernier a été surfinancé par la mobilisation d'emprunts d'un montant de 107 M€ conduisant à une augmentation du fonds de roulement de 76 M€.

Aussi, le fonds de roulement progresse fortement sur la période passant de 28 M€ en 2019 à 104 M€ en 2023.

La situation de trésorerie de la collectivité a évolué ainsi :

Postes	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023
Éléments d'actif	163 995 974,43	-24,59	123 676 764,95	-36,54	78 491 179,69	89,25	148 547 023,22	-22,64	114 912 184,39
Éléments de passif	0,00	0,00	0,00	0,00	479 219,00	0,00	479 219,00	0,00	479 219,00
Solde net de trésorerie	163 995 974,43	-24,59	123 676 764,95	-36,92	78 011 960,69	89,80	148 067 804,22	-22,72	114 432 965,39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 141 815,51	-29,71	75 308 269,59	-40,28	44 971 488,33	-67,16	14 767 971,98	-20,58	11 728 847,79
Dettes fiscales et sociales	1 234 430,92	-84,29	193 881,37	322,22	818 614,79	11,62	913 763,73	29,25	1 181 077,83
Dettes sur immobilisations	7 359 191,64	-87,17	944 467,82	-81,83	171 654,78	1617,99	2 949 016,06	-11,21	2 618 416,29
Retenues de garanties	2 417 094,72	18,44	2 862 835,78	40,69	4 027 708,08	-8,66	3 678 967,31	30,34	4 795 346,65
Total dette à court terme	118 152 532,79	-32,88	79 309 454,56	-36,97	49 989 465,98	-55,37	22 309 719,08	-8,90	20 323 688,56
Trésorerie disponible	45 843 441,64	-3,22	44 367 310,39	-36,84	28 022 494,71	348,78	125 758 085,14	-25,17	94 109 276,83

La trésorerie s'est globalement améliorée sur la période (45 M€ en 2019 ; 94 M€ en 2023) en dépit d'un net repli en 2023 en raison notamment du pic de dépenses d'investissement de 226 M€ contre 123 M€ en 2022.

En conclusion, depuis 2020, les efforts menés par la Collectivité pour contenir ses dépenses (malgré un contexte inflationniste) et une bonne dynamique des recettes ont permis globalement un redressement réel de sa capacité d'autofinancement, même en neutralisant les subventions apportées par l'Etat. Cela a permis concomitamment :

- L'amélioration de ses principaux indicateurs financiers (CAF, trésorerie, fonds de roulement)
- Le financement de ses investissements avec une forte progression de ses dépenses d'investissement
- Un endettement qui a légèrement augmenté mais un ratio de désendettement qui se maintient

La Collectivité a donc vu s'améliorer significativement sa situation financière mais doit rester vigilante car toute rupture dans la croissance des recettes de fonctionnement ou reprise de l'augmentation des charges pourrait détériorer ses ratios. Elle reste également dépendante de l'accord structurel.

IV – L’atterrissage prévisionnel de l’exercice 2024.

L’atterrissage de l’exercice devrait se présenter ainsi et respecter les plafonds de dépenses de l’accord structurel :

	Budget 2 024 (En K€)	Atterissage 2 024 (Eb K€)	Accord 2 024 (En K€)	Différences / Accord
Recettes de fonctionnement	549 347,80	565 221,68	534 954,00	- 30 267,68
Produits d'exploitation	1 160,00	2 403,89	2 261,00	- 142,89
Impôts et taxes	330 763,85	329 996,55	312 079,00	- 17 917,55
Dotations-participations	119 617,31	129 882,56	136 098,00	6 215,44
Produits de gestion courante	2 345,27	6 248,47	11 816,00	5 567,53
Sous-total recettes de gestion	453 886,43	468 531,48	462 254,00	- 6 277,48
Subvention Etat ou ressource nouvelle	30 000,00		30 000,00	-
Atténuations de charges	1 338,99	1 683,88	1 700,00	16,12
Produit de cession	-	-	-	-
Reprises sur provisions	-	201,50	1 000,00	798,50
Neutralisation des amortissements	39 961,85	39 961,85	30 500,00	- 9 461,85
Quote-part subvention reçues	24 160,54	24 160,54	9 500,00	- 14 660,54
Dépenses de fonctionnement	518 498,45	490 144,60	476 063,00	- 14 045,38
Charges à caractère général (011)	81 151,14	73 785,28	79 490,00	5 704,72
Charges de personnel (012)	182 980,86	181 013,72	182 054,00	1 040,28
Subventions - participations - autres	185 568,30	162 757,39	159 637,00	- 3 120,39
Sous total dépenses de gestion	449 700,30	417 556,38	421 181,00	3 624,62
Charges financières dette	4 436,12	4 436,12	6 382,00	1 945,88
Charges financières nouvelle dette	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-
Atténuations de produits	3 238,02	1 408,93	-	- 1 408,93
Annulation créances irrécouvrables	-	5 658,52	7 500,00	1 841,48
Charges exceptionnelles	57,50	36,22	-	-
Produits exceptionnels	-	682,44	-	-
Dotations aux provisions fct courant	2 716,00	2 676,30	1 000,00	- 1 676,30
Dotations aux amortissements	58 350,50	58 372,11	40 000,00	- 18 372,11
Produits de cessions transférés en invest.	-	-	-	-
Résultat de fonctionnement	30 849,36	75 077,08	58 891,00	- 16 222,30
	Budget 2 024 (En K€)	Atterissage 2 024 (Eb K€)	Accord 2 024 (En K€)	Différences / Accord
Recettes d'investissement	321 043,29	187 189,32	252 078,00	66 411,59
FCTVA	15 000,00	24 078,27	33 296,00	9 217,73
DRES-DDEC	15 091,57	15 091,57	15 092,00	0,43
Subventions et recettes diverses investiss.	185 094,94	57 696,16	132 690,00	74 993,84
Autres	-	1 522,92	-	-
Opérations pour compte de tiers	2 506,29	400,00	-	400,00
Mobilisation d'emprunts	45 000,00	30 028,30	31 000,00	971,70
Dotations aux amortissements	58 350,50	58 372,11	40 000,00	- 18 372,11
Produits de cessions transférés en investis	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	455 777,53	290 203,61	296 090,00	16 847,81
Investissement	7 854,74	2 290,07	-	2 290,07
Travaux de maintenance hors PPI (23)	135 382,90	109 298,68	157 235,00	47 936,32
Autres investissements directs (21)	79 710,44	36 565,32	-	36 565,32
Opérations pour compte de tiers	2 351,74	313,80	-	313,80
Participations et immob financières	14 789,50	10 961,42	-	-
Subventions DSP THD	86 395,00	43 277,58	30 642,00	12 635,58
Autres subventions et avances	48 989,82	7 806,65	51 450,00	43 643,35
Remb. Capital dette	16 180,99	15 567,71	16 763,00	1 195,29
Remb. Capital nouvelle dette	-	-	-	-
Neutralisation des dotations aux amort.	39 961,85	39 961,85	30 500,00	- 9 461,85
Quote-part subventions virées CR	24 160,54	24 160,54	9 500,00	- 14 660,54
Résultat d'investissement	- 134 734,23	- 103 014,29	- 44 012,00	49 563,78
Epargne de gestion (avec subv. Except)	34 186,13	80 975,10	71 073,00	9 902,10
Epargne brute (hors subvention except.)	- 4 922,53	39 326,81	28 891,00	- 10 435,81
Epargne brute	25 077,47	69 326,81	58 891,00	10 435,81
Epargne brute / recettes réelles fct	5,18%	13,91%	11,96%	166,24%
Epargne nette (hors subvention except.)	- 21 103,52	23 759,10	12 128,00	- 11 631,10
Epargne nette	8 896,48	53 759,10	42 128,00	11 631,10
Fonds de roulement initial	103 884,88	103 884,88	20 944,00	82 940,88
Variation du FRNG	- 103 884,88	- 27 937,21	14 879,00	33 225,42
Fonds de roulement final	-	75 947,67	35 823,00	-
Résultat de cloture (RRNG + Solde RAR)	-	32 670,09	-	-
Besoin de financement	28 819,01	14 460,59	14 237,00	223,59
Encours de dette (31/12 N)	201 961,95	187 603,53	217 034,00	29 430,47
Ratio de désendettement	8,05	2,71	3,69	-

	Budget 2 024 (En K€)	Attérissement 2 024 (Eb K€)	Accord 2 024 (En K€)
Recettes réelles de fonctionnement	485 225,42	501 099,29	494 954,00
Dépenses réelles de fonctionnement	460 147,94	431 772,48	436 063,00
CAF	25 077,47	69 326,81	58 891,00
Remb emprunts	16 180,99	15 567,71	16 763,00
CAF nette	8 896,48	53 759,10	42 128,00
Recettes réelles d'investissement	217 692,79	98 788,91	181 078,00
Dépenses réelles d'investissement	375 474,15	210 513,52	239 327,00
Solde d'investissement	- 157 781,36	- 111 724,61	- 58 249,00
Besoin de financement	- 148 884,88	- 57 965,51	- 16 121,00
Mobilisation d'emprunts	45 000,00	30 028,30	31 000,00
Variation du fonds de roulement	- 103 884,88	- 27 937,21	14 879,00
Fonds de roulement initial	103 884,88	103 884,88	20 944,00
Fonds de roulement final	-	75 947,67	35 823,00
Résultat de clôture	-	32 670,09	NC
Encours de dette (31/12/N)	201 961,95	187 603,53	217 034,00
Ratio de désendettement	8,05	2,71	3,69

Correction faite de la recette « haut débit » imputée à tort en section de fonctionnement pour 18 M€, les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à 501 M€ pour des dépenses de 434 M€ générant une capacité d'autofinancement de 69 M€ supérieure à celle de l'accord signé en décembre 2 024 (59 M€)

Les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever à 210 M€ (239 M€ dans l'accord) pour des recettes réelles, hors emprunts de 99 M€ générant, après prise en compte de la CAF nette, un besoin de financement de -58 M€ partiellement couvert par la mobilisation d'emprunts de 30 M€. La variation du fonds de roulement devrait s'élever à -28 M€ conduisant à un fonds de roulement final de + 76 M€ et un résultat de clôture, tenant compte des restes à réaliser d'investissement, positif de + 33 M€.

En définitive, au titre de l'exercice 2 024, les résultats sont conformes aux attendus :

- **La Collectivité a tenu les plafonds de dépenses inscrits dans l'accord structurel**
- **Elle devrait afficher, en termes de CAF, des performances supérieures à celles prévues au budget et dans l'accord structurel et conforme aux prospectives ayant servi de base à la nouvelle PPI.**
- **Elle a poursuivi une dynamique d'investissement forte**

	Projet BP 2 025	Accord 2025	Différences / accord
Recettes réelles de fonctionnement	487 737,58	501 948,00	14 210,42
Dépenses réelles de fonctionnement	450 911,35	446 061,00	- 4 850,35
CAF	36 826,23	55 887,00	19 060,77
Remb emprunts	13 870,28	16 300,00	2 429,72
CAF nette	22 955,95	39 587,00	16 631,05
Recettes réelles d'investissement	184 509,19	163 234,00	- 21 275,19
Dépenses réelles d'investissement	218 075,00	251 138,00	33 063,00
Solde d'investissement	- 33 565,81	- 87 904,00	- 54 338,19
Besoin de financement	- 10 609,86	- 48 317,00	- 37 707,14
Mobilisation d'emprunts	11 000,00	31 000,00	20 000,00
Variation du fonds de roulement	390,14	- 17 317,00	- 17 707,14
Fonds de roulement initial	75 947,67	35 823,00	- 40 124,67
Fonds de roulement final	76 337,81	18 506,00	- 57 831,81
Encours de dette (31/12/N)	187 603,53	231 734,00	44 130,47
Ratio de désendettement	5,09	4,15	

Au BP 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 488 M€ pour des dépenses réelles de 451 M€ générant une capacité d'autofinancement de 37 M€ au niveau du budget.

Les recettes de fonctionnement sont inférieures aux prévisions de l'accord et sont donc abordées de manière prudente au regard de la conjoncture nationale, bien que les outremer semblent relativement épargnées par les mesures nationales.

Il est en compensation proposé de viser au BP, un budget tenu, équivalent ou en faible croissance au budget 2024 afin de maintenir en cible de CA, une CAF conforme à la cible prévue.

Les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever à 218 M€ pour des recettes réelles de 184 M€ générant, en tenant compte de la CAF nette de 23 K€ au BP, un besoin de financement de 11 M€ qui serait couvert par la mobilisation d'un emprunt du même montant. La variation du fonds de roulement serait alors nulle.

B – La programmation pluriannuelle des investissements

La tranche 2025-2028 de la PPI 2024-2028 se présente ainsi :

- Les dépenses

Secteurs	2025	2026	2027	2028	Total
Services généraux					
Batiments CTG	7 700 000	11 800 000	10 650 000	13 750 000	43 900 000
Equipements CTG	3 900 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000	15 600 000
Sous total 900	11 600 000	15 700 000	14 550 000	17 650 000	59 500 000
Sécurité					
Sécurité (sdis)	850 000	7 400 000	16 500 000	10 100 000	34 850 000
Subvention sdis	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	30 000 000
Sous total 901	8 350 000	14 900 000	24 000 000	17 600 000	64 850 000
Enseignement					
Education - Collèges - lycées	60 850 000	76 750 000	71 175 000	55 975 000	264 750 000
Subvention éducation	6 000 000	6 200 000	6 400 000	6 600 000	25 200 000
Enseignement supérieur, formation profession.	23 000 000	3 000 000	-	-	26 000 000
Subv. Enseignement supérieur, formation prof.	4 500 000	3 500 000	-	-	8 000 000
Sous total 902	94 350 000	89 450 000	77 575 000	62 575 000	323 950 000
Culture, sport, jeunesse					
Culture-patrimoine	4 450 000	13 700 000	12 550 000	550 000	31 250 000
Subvention culture-patrimoine	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	6 000 000
Sport	11 650 000	11 750 000	14 050 000	12 110 000	49 560 000
Subvention sport	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
Subvention jeunesse	100 000	300 000	1 100 000	900 000	2 400 000
Sous total 903	18 700 000	28 250 000	30 200 000	16 060 000	93 210 000
Santé, action sociale					
Santé et action sociale	550 000	1 000 000	1 500 000	1 300 000	4 350 000
Subvention santé et action sociale	22 120 000	17 960 000	5 300 000	400 000	45 780 000
Sous total 904	22 670 000	18 960 000	6 800 000	1 700 000	50 130 000
Aménagement des territoires et habitat					
Numérique	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
Subvention numérique	1 200 000	200 000	200 000	200 000	1 800 000
Aménagement, habitat	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
Subvention aménagement, habitat	14 300 000	14 300 000	14 300 000	14 300 000	57 200 000
Sous total 905	15 750 000	14 750 000	14 750 000	14 750 000	60 000 000
Action économique					
Recherche et innovation	1 000 000	500 000	200 000	100 000	1 800 000
Subvention recherche et innovation	725 000	425 000	425 000	425 000	2 000 000
Développement économique	750 000	800 000	750 000	700 000	3 000 000
Subvention développement économique	14 950 000	5 500 000	5 550 000	5 600 000	31 600 000
Sous total 906	17 425 000	7 225 000	6 925 000	6 825 000	38 400 000
Environnement					
Environnement, énergie, déchets	1 000 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Subv. Environnement, énergie, déchets	450 000	450 000	450 000	450 000	1 800 000
Sous total 907	1 450 000	950 000	950 000	950 000	4 300 000
Transports					
Infrastructures routières	22 680 000	36 270 000	36 420 000	21 330 000	116 700 000
Transports terrestres et aménag. Multimodaux	1 700 000	4 200 000	2 500 000	2 200 000	10 600 000
Aérodromes	3 400 000	5 420 000	7 500 000	6 250 000	22 570 000
Sous total 908	27 780 000	45 890 000	46 420 000	29 780 000	149 870 000
Total dépenses	218 075 000	236 075 000	222 170 000	167 890 000	844 210 000
Sous total subventions	73 145 000	58 635 000	43 525 000	38 675 000	213 980 000
Sous total MOCTG	144 930 000	177 440 000	178 645 000	129 215 000	630 230 000

➤ Les recettes

Secteurs	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Enseignement	51 183 215					51 183 215
Bâtiments						-
Aérodromes						-
Sécurité	300 000					300 000
Culture						-
Sports						-
Santé, action sociale						-
Action économique						-
Infrastructures, transports	2 734 239					2 734 239
Sous total recettes ancienne PPI	54 217 454					54 217 454
Subventions contractualisées	7 873 174					
Etat (plan d'urgence)	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Sous total subvention contractualisées	57 873 174	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	257 873 174
Feder (1)	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000		100 000 000
CCT (1)	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000		25 000 000
Sous total autres recettes	31 250 000	31 250 000	31 250 000	31 250 000	-	125 000 000
Sous total recettes nouvelle PPI	89 123 174	81 250 000	81 250 000	81 250 000	50 000 000	382 873 174
Total recettes	143 340 628	81 250 000	81 250 000	81 250 000	50 000 000	437 090 628
FCTVA (Taux : 14%) (comptes 21 et 23 nets sub. Etat)		12 415 200	16 966 600	17 135 300	10 215 100	56 732 200
Reste à financer	- 74 734 372	- 142 409 800	- 123 953 400	- 69 504 700	60 215 100	- 350 387 172

(1) estimation en fonction du rapport CTG 2024-6-6

La tranche 2025 des dépenses et des recettes est proposée dans le budget 2025 estimé ci-dessus.

C – Éléments de prospective

Si la Collectivité poursuit son effort de maîtrise des dépenses en 2025 et 2026 et qu'aucun évènement international majeur ne vient affecter ces dernières, les recettes constitueront la variable majeure qui influera sur la dynamique de la CTG.

En effet, les incertitudes restent fortes au regard de la conjoncture nationale et il est probable qu'un nouvel effort significatif soit demandé aux collectivités en 2026. La prospective ci-dessous simule une baisse des dotations de 10%.

Tableau des soldes intermédiaires de gestion			
	2025	%	2026
Produits d'exploitation	2 427 930	1,00%	2 452 209
Impôts et taxes	320 276 396	1,29%	324 421 896
Dotations - participations	127 084 065	-10,53%	113 707 153
Recette complémentaire	30 000 000	0,00%	30 000 000
Produits de gestion courante	6 248 472	0,00%	6 248 472
Atténuation de produits	1 408 934		1 408 934
Recettes réelles nettes de fonctionnement	484 627 930	-1,90%	475 420 797
Production immobilisée	0	0,00	0
Production stockée	0	0,00	0
Recettes de fonctionnement	484 627 930	-1,90%	475 420 797
Charges de personnel	185 539 060	2,50%	190 177 536
Charges à caractère général	81 426 414	1,91%	82 980 850
Atténuation de charges	1 700 716	1,00%	1 717 723
Charges de gestion courante	168 060 028	2,68%	172 567 074
Créances admises en valeur	7 500 000	-100,00%	7 500 000
Dépenses réelles nettes de fonctionnement	440 824 785	2,42%	451 507 737
Résultat de gestion	43 803 144	-45,41%	23 913 059
Reprise sur amortissements	0	0,00	0
Reprise sur provisions	0	0,00	0
Neutralisation des amortissements	40 361 465	1,00%	40 765 080
Dotations aux provisions	2 676 304	0,00%	2 676 304
Dotations aux amortissements	58 955 834	1,00%	59 545 392
Résultat courant	22 532 471	-89,10%	2 456 443
Produits financiers	0	0,00	0
Charges financières	4 190 613		3 986 995
Charges financières nouveaux prêts	110 000	241,91%	376 105
Résultat financier	-4 300 613	-8,60	-4 363 101
Produits exceptionnels		110,79	
Quote part de subventions virées	24 402 145	1,00%	24 646 166
Produits de cession d'actifs		0,00	
Charges exceptionnelles		314,68	
VC actifs cédés		0,00	
+/- values de cessions		0,00	
Résultat exceptionnel	24 402 145	1,00%	24 646 166
Résultat de l'exercice	42 634 003	-46,66%	22 739 509
Capacité d'autofinancement	36 826 227	-54,18%	16 873 655

	2025	%	2026
Capacité d'autofinancement	36 826 227	-54%	16 873 655
Remb. capital des emprunts	13 480 802		13 037 462
Renb. Capital nouveaux prêts	389 474	246%	1 349 351
Capacité d'autofinancement nette	22 955 950	-89%	2 486 841
Dotations, fonds divers et réserves	15 000 000	-17%	12 415 200
Subventions d'investissement reçues	143 340 628	-43%	81 250 000
FRDE	11 077 000		11 520 080
DDEC - DRES	15 091 566		15 091 566
Opérations sous mandat (recettes)	0	0%	
RAR 2023	0		
Autres versements ou remboursements	0	0%	
Recette réelles d'investissement	184 509 194	-35%	120 276 846
Immobilisations incorporelles		0%	
Immobilisations corporelles		0%	
Immobilisations en cours	144 930 000	22%	177 440 000
Subventions investissement et équip. versées	73 145 000	-20%	58 635 000
Opérations sous mandat		0%	
Autres dépenses d'investissement		0%	
Dépenses réelles d'investissement	218 075 000	8%	236 075 000
Solde invest. (hors cap. emprunt et CAF)	-33 565 806	245%	-115 798 154
Besoin de financement (si négatif)	-10 609 856	968%	-113 311 313
Emprunts mobilisés	11 000 000	145%	27 000 000
Variation du fonds de roulement	390 144	-22223%	-86 311 313
Fonds de roulement initial	75 746 169	1%	76 136 313
Fonds de roulement final	76 136 313	-113%	-10 175 000
Encours de dette (31/12)	184 733 253		197 346 439
Ratio de désendettement (en années)	5,02		11,70

Une telle prospective montre que la situation financière de la CTG peut très rapidement se dégrader si elle venait à subir des pertes de recettes du fait des mesures nationales. En outre, la dynamique des autres recettes reste un sujet important au regard de la croissance démographique du territoire.

De fait **la poursuite de la maîtrise de ses dépenses reste un enjeu important, de même que la poursuite des négociations avec l'Etat visant à donner à la Collectivité de nouvelles recettes fiscales remplaçant les dotations exceptionnelles de l'accord structurel avec :**

- Un volume global suffisant pour obtenir une CAF de haut niveau, à hauteur des investissements à financer et permettant de ne pas poursuivre trop fortement l'augmentation de la dette
- Une dynamique de croissance corrélée à la croissance démographique et économique

Enfin on constate que la capacité à investir, est également fortement portée par les recettes d'investissement amenées par l'Europe et l'Etat, ce qui démontre un enjeu réel à poursuivre une dynamique forte pour aller chercher ces subventions.